

*À propos des “sornettes”
reprochées aux partisans
d’Alésia à Chaux-des-Crotenay*

**La réponse légitime des “pseudo-chercheurs”
au manifeste de 25 archéologues
en date du 20 octobre 2016**

**ArchéoJuraSites
&
Danielle Porte
François Chambon
Franck Ferrand**

15 décembre 2016

Et pourtant, elle tourne...

Que les amis d'André Berthier et les "jurassiens" se rassurent : la charge des défenseurs du site d'Alise n'a pas entamé nos convictions sur la localisation du siège d'Alésia à Chaux-des-Crotenay, Syam et Crans, pas plus d'ailleurs que sur l'exceptionnelle richesse du patrimoine archéologique ancien de ce territoire qu'il est plus qu'urgent de protéger.

L'argument des pro-Alise répété depuis cinquante ans et plus, est "l'accord de la communauté scientifique" sur une localisation d'Alésia en Bourgogne (Alise-Sainte-Reine). Cet argument d'autorité, de même nature que celui qui condamna Galilée en 1633, repose sur un a priori. À leurs yeux, seuls doivent être pris en compte les résultats de fouilles archéologiques. Or, la localisation d'Alésia ressortit avant tout à l'histoire, de l'histoire militaire en l'occurrence : des événements relatés par César que les archéologues adaptent à leurs trouvailles alors que son récit et ses descriptions les démentent en totalité. Reprocher à des historiens de s'appuyer sur l'histoire, c'est à dire sur les textes et non sur les artefacts découverts par les archéologues, est une accusation déjà biaisée à la base. D'autant que toutes les critiques adressées à l'archéologie d'Alise proviennent... des aveux des fouilleurs eux-mêmes !

Soucieux d'engager un combat dont l'outrance de leurs accusations montre qu'il est de la dernière chance, les tenants d'Alise tentent de persuader les autorités jurassiennes, comtoises et bourguignonnes de refuser les crédits qui permettraient l'avancée décisive de la thèse Berthier grâce à des relevés LIDAR avant même qu'ait été déposée la moindre demande de subvention. On ne peut que poser immédiatement la question de savoir si l'argent public serait plus mal employé sur le site jurassien qu'il ne l'est au Muséoparc d'Alise, dont la construction a déjà coûté quelque 50 millions d'euros, doublés par la construction du futur musée (et on ne parle pas des frais de fonctionnement).

Le manifeste de la vingtaine d'archéologues vise à impressionner grâce à un étalage de titres universitaires. À noter qu'aucun des récents auteurs d'ouvrages sur Alésia (Y. Le Bohec, J.-L. Voisin, J.-L. Brunaux) n'y figure, quoiqu'ils aient défendu Alise avec les mêmes arguments que les auteurs et/ou signataires du manifeste. Les spécialités de la majorité des signataires du manifeste ne concernent nullement César et son époque ; leur association semble résulter davantage d'une solidarité corporatiste que de véritables compétences sur l'époque républicaine de Rome, sur Alésia ou sur César : protohistoire... paléoenvironnement... archéologie de l'Antiquité... muséologie... géomatique... tout cela est bien éloigné de la guerre des Gaules et de 52 av. J.-C..

Les défenseurs du site jurassien sont, eux, rejoints tous les jours par des spécialistes en toutes branches, dont beaucoup de diplômés de l'enseignement supérieur (ingénieurs, militaires, médecins, géologues, architectes, enseignants, journalistes...) convaincus par la pertinence des raisonnements développés et la concordance des lieux à la fois avec le texte de César et avec la logique militaire qui en découle. Le grand public s'étonne, lui, que des doutes puissent encore subsister et que les universitaires persistent à nier l'évidence. Beaucoup de Bourguignons ont d'ailleurs abandonné l'hypothèse d'Alise comme localisation d'Alésia et l'ont dit ou écrit.

Voulant communiquer leurs griefs sur une grande échelle et réunis en coalition (comme ils l'avaient déjà fait à la fin des années soixante pour obtenir le blocage des travaux d'André Berthier), cette vingtaine de manifestants a inondé élus et journaux en une attaque inattendue et violente : un premier manifeste, un second manifeste, tous les élus, tous les journaux, et à présent une adresse à Mme le Préfet de région accompagnant une pétition faisant se déchaîner les passions avec des propos qu'on n'aurait jamais pensé pouvoir être tenus par des scientifiques ou des universitaires. La prose de ce manifeste n'est fondée, toutefois, que sur des a priori, des accusations basées sur de profondes inexactitudes, le débat scientifique étant réduit à des jeux sur les mots séparés de leur contexte. Les auteurs du texte se perdent dans des arguties verbeuses et des développements abscons, qui ne présentent aucun intérêt pour ce qui concerne un siège de 52 av. J.-C....

Leur grief principal est que les tenants de la découverte d'André Berthier osent s'écarter de la doctrine officielle. Mais le fondement même de la recherche ne consiste-t-il pas, une fois les acquis anciens jugés insatisfaisants, à explorer d'autres voies pour progresser dans un meilleur sens ? Où est la liberté du chercheur, où est la pensée multiple et féconde, s'il faut se borner à répéter ce qu'on répète depuis des siècles ? Le dynamisme de la recherche ne se satisfait pas de convictions contestables figées depuis 1861. La science est une valeur universelle, elle n'appartient pas à un groupuscule mais à tous ceux qui désirent s'investir et l'approfondir. Relisons les biographies écrites par Diderot et par D'Alembert pour nous souvenir que la diffusion de la connaissance peut parfois conduire ses auteurs à l'échafaud. Habituellement, quand on lit un article produit par un scientifique, on découvre une étude approfondie et une analyse étayée. Rien de tout cela dans ce manifeste polémique, arrogant et parfois même méprisant dans lequel les signataires se plaisent à opposer les scientifiques "sérieux" aux cohortes d'amateurs "obscurantistes".

Face à ce manifeste qui ne s'attache pas qu'à défendre une thèse, nous nous abstenons d'insinuations perfides et de termes déplacés qui n'apportent rien au raisonnement et à l'exposé d'arguments recevables, bien que certaines appréciations et l'avalanche d'épithètes engendrée par la pétition et venant du même groupe de personnes dépassent la mesure. Nous ne répondrons pas dans le présent "contre-manifeste" aux attaques ad hominem qui feront l'objet de réactions ou mesures appropriées. Nous ne reprendrons pas non plus ici la critique des inexactitudes proférées à l'encontre des structures associatives, sur les importantes subventions publiques qu'elles auraient reçues et sur leurs outils de travail et de communication : des courriers ont été adressés récemment aux responsables publics et à la presse pour rétablir la vérité des faits.

Nous répondrons en revanche sur le fond, argument contre argument, afin de laisser à un niveau convenable une controverse qui mérite mieux que la dérision facile et gratuite et les avalanches de qualificatifs désagréables. Élevons vraiment le débat !

*
* *

1 – SUR LES CRITIQUES VISANT ANDRÉ BERTHIER ET SES TRAVAUX

1-1. Les campagnes médiatiques corporatistes sont tout sauf une nouveauté

“En juillet dernier, nous avons diffusé un texte intitulé « Alésia n’est pas dans le Jura » pour alerter les élus et le grand public sur les incohérences, les surinterprétations, les mensonges des tenants de la thèse Alésia/Chaux-des-Crotenay. Afin d’être totalement exhaustifs, nous avons voulu dans le texte joint revenir sur tous les arguments avancés par les défenseurs de Chaux-des-Crotenay pour montrer à quel point ces pseudo-chercheurs se trompent et trompent depuis des années le public, certains élus et certains journalistes. Nous espérons ainsi rétablir la vérité scientifique concernant ce site d’Alésia.” [Manifeste].

L’agressive campagne médiatique lancée au second semestre 2016 par un groupe d’une vingtaine d’universitaires et archéologues franc-comtois et bourguignons et la pétition ouverte à l’automne sur Internet, adressée à des responsables publics régionaux et locaux, ne constituent en rien une nouveauté pour ce qui est couramment appelé “la nouvelle bataille d’Alésia”.

Très tôt, dès 1965, André Berthier a eu à faire face à une action de même nature avec à la manœuvre le directeur de la circonscription archéologique de Franche-Comté, Lucien Lerat. Ce dernier, ayant dû accepter le fait que deux autorisations de fouille aient été accordées à André Berthier par le Ministre des affaires culturelles en 1964 et 1965, a mobilisé à la fin de l’année 65 toute la corporation de ses amis archéologues et notamment les directeurs de circonscriptions archéologiques en leur envoyant une lettre circulaire. Il s’agissait pour le doyen Lucien Lerat de faire pression sur le Ministre pour interdire toute nouvelle autorisation de fouille à Berthier, ce qu’il a obtenu dans un premier temps en mobilisant ses collègues du Conseil supérieur de la recherche en archéologie (CSRA) contre Berthier. Très vite, le ministère s’est trouvé inondé de lettres d’indignation, ce qui a suscité une véritable révolution chez les archéologues et au sein du ministère. Ayant envoyé avec fracas sa lettre de démission de Directeur de la circonscription des antiquités historiques Doubs-Jura, Lucien Lerat a été ouvertement et fermement remis à sa place par le Ministre qui refusera cette première démission. Il convient de rappeler qu’au même moment la priorité des membres du CSRA était de commémorer le centième anniversaire des fouilles d’Alise-Ste-Reine.

Le 6 octobre 1969, alors qu’une autorisation de fouille est envisagée pour 1970 (la 3^{ème} depuis 1964), Lucien Lerat adresse une lettre de protestation au Chef du Bureau des fouilles au ministère, avec copies très largement diffusées dans le réseau d’amis archéologues officiels après la réunion du CSRA du 30 septembre 1969 autorisant la fouille (Lerat obtiendra toutefois la mise en place d’une Commission de contrôle des travaux d’André Berthier qui s’avèrera peu efficace, surtout pas collective et très peu probante). Rapidement les deux membres du CSRA hostiles à André Berthier, Jean-Jacques Hatt et Lucien Lerat sont désavoués par le Ministre. Lucien Lerat croit alors devoir donner sa démission de directeur des Antiquités historiques de Franche-Comté. Mais le Ministre accepte cette fois-ci cette démission. Lucien Lerat paraît en être surpris et manifeste largement son mécontentement dans la presse locale.

Archéologue, directeur des Antiquités historiques de Franche-Comté (de 1942 à 1971), Lucien Lerat était alors directeur des fouilles de Villards d’Héria (Jura) et s’était spécialisé sur les fibules romaines dans les musées d’Alise-Sainte-Reine. Il était membre du CSRA en tant que Directeur de circonscription. Ayant dû accepter la venue, contre son gré, d’André Berthier sur “son territoire comtois et jurassien”, il n’aura de cesse de contrecarrer les projets de son confrère vite considéré comme un concurrent, puis rapidement comme un ennemi, y compris par des manœuvres déloyales qui n’honorent pas ce scientifique reconnu.

L'inquiétude qui s'empare ces derniers mois d'un groupe d'universitaires et archéologues francs-comtois et bourguignons les amène à se comporter dans le même esprit que leur illustre prédécesseur, n'hésitant pas à aller encore plus loin avec l'énoncé de profondes inexactitudes et de propos blessants sur les personnes et les structures associatives ne partageant pas leurs certitudes.

1-2. Les moyens exceptionnels dont a bénéficié André Berthier

"L'absence supposée de fouilles sur le site de Chaux où vous verrez qu'en fait André Berthier a bénéficié d'appuis politiques et logistiques très importants." [Manifeste].

Contrairement à cette affirmation fondamentalement inexacte, André Berthier a très peu fouillé sur le site de Chaux-des-Crotenay, Syam et Crans, à cause notamment des entraves constamment mises devant lui par les responsables régionaux et nationaux de l'archéologie officielle. À noter que toutes les demandes officielles d'autorisations de fouille et de sondages comme toutes les notifications de refus opposés à ces demandes sont vérifiables auprès des services officiels en charge de l'archéologie. Berthier n'a jamais bénéficié de soutiens politiques et logistiques très importants, à l'exception de rares autorisations nationales de fouille en 1964 et 1965, puis de 1970 à 1972, obtenues grâce, il est vrai, à l'appui des Ministres des affaires culturelles (mais sans subvention aucune). Suite aux refus systématiques d'autorisation de fouille de niveau national, Berthier a pu bénéficier d'autorisations régionales de sondages de sauvetage très limités (la circonscription archéologique rappelle même à Berthier, en 1975, qu'un sondage ne peut dépasser 2 m²), non sans quelques entraves de la part de l'administration archéologique régionale (non transmission par le directeur de la circonscription des notifications d'autorisations, autorisation accordée au tout dernier moment quelques jours avant l'ouverture des chantiers, contrôle des travaux de Berthier demandé à la gendarmerie, ordre d'arrêt des travaux 8 jours après leur lancement...). La plupart du temps, soit une bonne dizaine de saisons, Berthier s'est vu imposer des refus d'autorisations pour des raisons plus invraisemblables les unes que les autres. À partir de 1993 et jusqu'au décès de Berthier en 2000, plus aucune opération de fouille ou de sondage ne sera organisée.

Berthier a donc globalement très peu fouillé ou sondé mais surtout cela n'a concerné que quelques lieux très précis (dont la majorité sans lien direct ou évident avec le possible siège d'Alésia). Les investigations n'ont porté au total que sur des zones aux surfaces très réduites ne représentant que 2 ou 3 ha au maximum. Ces rares fouilles et sondages ont été limités, chaque été, à quelques dizaines de jours avec des équipes de bénévoles en vacances, sans aucun financement public (sauf de maigres subventions en 1964 et 65 et sans base arrière (universitaire notamment) permettant de capitaliser les résultats des travaux.

Bien loin des sommes considérables dépensées à Alise-Sainte-Reine, Berthier n'a jamais bénéficié de moyens financiers exceptionnels. En 1964, Berthier n'a reçu en tout et pour tout que 2 000 francs accordés par le Conseil général du Jura alors que le Directeur de la circonscription archéologique de Besançon lui annonçait une subvention du Ministère de la culture jamais versée. En 1965 il obtient une nouvelle aide de 2 000 francs du Conseil général du Jura. Ce sont les seules subventions publiques jamais accordées à Berthier tout au long de ses investigations dans le Jura. Parler de moyens financiers exceptionnels est une contre-vérité.

Les premières fouilles autorisées en 1964 et 1965 en plaine de Syam et à la Grange d'Aufferin visaient à révéler la présence de fossés. Ces deux campagnes de fouille n'ont duré au total que deux fois 10 jours. Malgré le caractère exploratoire de ces premières investigations (rappelons qu'André Berthier réside encore en Algérie et n'a pas pu faire de

reconnaitances préalables pour étayer son dossier de fouille), malgré la faible largeur des tranchées ouvertes et le processus rudimentaire de travail de Berthier à l'époque (pelleteuse inadaptée, durée réduite des chantiers, pas de travail au détecteur de métaux...), les premiers résultats, bien que modestes, ont confirmé l'intérêt de poursuivre les investigations. À noter que les rapports d'André Berthier suite à ces fouilles de 1964-65 ont été très officiellement remis à la Circonscription archéologique qui semble ne pas les avoir conservés (ou qui sont aujourd'hui introuvables). Le directeur de la circonscription archéologique fera d'ailleurs tout pour qu'il ne soit pas donné suite aux demandes d'autorisations de fouilles de Berthier pour les années suivantes (n'hésitant pas à jouer du chantage à sa démission).

Les nouvelles fouilles autorisées de 1970, 71 et 72 ont été pilotées par l'archéologue Bernard Edeine, directeur de l'École de fouilles du Mont Joly. Elles ont été partiellement financées par des aides non nationales (2 000 francs de la part de la Compagnie Française des Pétroles d'Algérie, 1 000 francs de la part de la commune de Chaux). Elles ont permis d'étudier un certain nombre de murs énigmatiques (mur militaire de la Grange d'Aufferin, maceria du Pré Grillet, mur Girard de la Combe de Crans, redoutes...). En 1971 (campagne d'un mois d'intervention), Bernard Edeine fouille plus particulièrement un tumulus dans la zone des Étangs de Crans, fouille qui révèle la présence d'un ustrinum : un riche mobilier est mis au jour qui atteste une occupation romaine et/ou gallo-romaine (le travail sera repris en 86 par Berthier). En 1972, Bernard Edeine lance le chantier de fouille visant à étudier la quinzaine de cônes mis au jour au Champ Tissot à Syam. Malheureusement l'archéologue quitte le chantier après quelques jours de fouille et emmène avec lui à Caen tout le mobilier issu de ses fouilles (ce qui lui sera réclamé plus tard mais en vain par la directrice de la circonscription archéologique). Le chantier de fouille de 1972 n'aura duré au total que 13 jours.

En 1974 puis en 1977, André Berthier bénéficie d'autorisations régionales de sondages pour l'enclos du Pré Romand à Cornu (environ un mois de fouille chaque année). Il y met au jour une occupation ancienne (gauloise ou gallo-romaine, avec couches plus tardives superposées). Cette zone jouxte le mur à appareil cyclopéen entourant la ville sur le plateau sommital de l'éperon barré de Chaux-des-Crotenay. Les sondages révèlent une possible zone cultuelle, soit protohistorique, soit gallo-romaine (ou les deux). La surface de l'enclos étudié est 3 ha au total et les sondages du bâtiment mis au jour s'étendent sur moins de 0,1 ha.

En 1975-76, Berthier reconnaît (grâce à des sondages de sauvetage) les structures anthropiques énigmatiques des Abattois ainsi que les importants murs à appareil cyclopéen du plateau de Chaux-des-Crotenay. Les sondages visaient surtout à comprendre ces structures et les murs qui attestent d'une occupation très ancienne (protohistorique) de ce territoire, avec une dimension cultuelle indéniable. Le directeur de la circonscription, Roger Billoret, archéologue, reconnaîtra, lors de sa visite à Chaux le 11 août, le caractère exceptionnel des trouvailles de Berthier, confirmant les dimensions protohistoriques et cultuelles des vestiges étudiés. Aucune subvention ou aide extérieure n'est venue soutenir le travail de Berthier pour tous ces sondages.

En 1980-81, Berthier obtient à nouveau des autorisations de sondages de sauvetage pour la zone des Étangs de Crans (justifiés par des opérations de remembrement), là où Edeine avait déjà travaillé en 72. Les sondages font apparaître d'intéressantes structures qui se révéleront être gallo-romaines d'après les sondages de 88 à 92 (et d'après les analyses faites sur la céramique trouvée). Un riche mobilier est mis au jour lors de ces sondages de 80-81 dont une clé romaine, un fond de patère et divers autres objets révélateurs d'une occupation gallo-romaine certaine. Les refus d'autorisations de sondages empêchent malheureusement la poursuite du travail.

En 1984-85, Berthier abandonne provisoirement Crans et revient sur le plateau de Chaux-des-Crotenay et travaille alors sur la bande du Champ des Mottes avec sondages de sauvetage accordés, sans subvention (un mois de travaux chaque année). On est, comme pour le Pré Romand, en dehors du territoire où pourraient se trouver des vestiges de la bataille antique (rien de militaire sur cette bande de terrain). Une occupation très ancienne (protohistorique) avec superposition de médiéval et de moderne y est révélée. Sur ce terrain d'environ 3 ha, 200 tumuli ont été identifiés, mais Berthier n'a pu en sonder qu'une demi-douzaine et les longs murs encadrant cette zone.

En 1986, puis à la fin des années 80 et en 1990, 1991 et 1992, Berthier revient à nouveau aux Étangs de Crans (zone de la mare). Il obtient des autorisations de sondages de sauvetage sur quelques centaines de m². Il met au jour d'étonnantes structures et récolte un abondant mobilier sur une très faible superficie étudiée.

Certes, André Berthier a pu bénéficier pour une période de 8 jours de l'aide de tirailleurs marocains du 27^{ème} Régiment d'Infanterie, ainsi que de la mise à disposition d'une pelleteuse mécanique par le ministère des Armées ou plus tard d'un hélicoptère pour quelques heures de survol de la zone. Certes, il a pu s'appuyer sur une collaboration amicale avec les Ponts et Chaussées locaux pour établir des relevés effectués (et dont Berthier a réglé la facture). Et, comme le souligne presque jalousement le rédacteur du manifeste, Berthier a pu bénéficier d'appuis chez les archivistes (son corps d'origine) : quel scandale ! La seule lecture de cette énumération de moyens dérisoires voulant prouver que Berthier a bénéficié d'une aide logistique exceptionnelle est instructive sur la volonté de polémiquer sur tout et n'importe quoi.

Toutes les interventions d'André Berthier sont aujourd'hui parfaitement documentées. Tous les rapports ont été transmis en leur temps à la circonscription archéologique de Besançon. Des notules ont été publiées dans la revue *Gallia* pour certaines années.

En résumé, en ce qui concerne les travaux d'André Berthier : aucun moyen exceptionnel, des autorisations chichement comptées, quasiment pas de financement public, des surfaces d'étude très réduites, des zones très différentes étudiées sans lien direct avec une possible bataille antique... et néanmoins d'étonnants résultats (structures, mobiliers...) qui attestent de la réalité archéologique importante de la zone, à savoir des vestiges protohistoriques remarquables (avec une dimension culturelle indéniable) sur le plateau de Chaux-des-Crotenay et une étonnante occupation gallo-romaine en combe de Crans sur la centaine de m² sondés. En termes de rapport efficacité/coût, Berthier n'a pas démerité malgré des moyens plus que limités et peut supporter sereinement la comparaison avec ce qui a été fait à Alise au cours de la même période des 50 dernières années.

1-3. Les travaux de Berthier ne conduisent pas à prouver qu'Alésia est à Chaux

"Les fouilles et sondages d'André Berthier n'ont découvert que des éléments du II^{ème} siècle ou de la période médiévale, ce qui a été confirmé par tous les travaux archéologiques plus récents."
[Manifeste].

Cette affirmation approximative, comme le prouvent les inventaires réalisés sur le mobilier récolté par André Berthier, cherche essentiellement à sous-entendre que Berthier n'a pas découvert l'Alésia de César puisqu'il n'a rien trouvé de l'époque du siège. La manœuvre bien que grossière mérite d'être confrontée à la réalité bien documentée du travail et des résultats d'André Berthier comme de celle des expertises faites dès l'époque Berthier et encore en 2011.

Parler du mobilier Berthier, sans préciser les contextes de récolte de celui-ci, c'est-à-dire les fouilles et sondages et leurs localisations, est en soi une preuve de la dimension polémique et non scientifique de la démarche des détracteurs de la thèse Berthier.

Il faut bien évidemment mettre les récoltes Berthier en lien avec les lieux qu'il a sondés dans le cadre des autorisations accordées. Comme indiqué précédemment, Berthier a globalement très peu fouillé ou sondé, uniquement sur 3 ou 4 lieux très précis, sur des surfaces ne représentant que 2 ou 3 ha au maximum, avec des objectifs de recherche bien spécifiques (sans nécessairement en lien avec la bataille d'Alésia). Mettre au jour du mobilier médiéval sur une parcelle d'une dizaine de m² qui a produit par ailleurs des milliers d'artefacts antiques ne peut absolument pas être avancé comme une preuve dirimante permettant de dire que Berthier a définitivement échoué dans sa quête de l'Alésia de César.

L'essentiel du mobilier récolté par André Berthier lors de ses rares fouilles et sondages provient grosso modo de trois zones d'étude (comme l'attestent les inventaires détaillés de ce mobilier par les équipes Berthier) :

- le "champ Tissot" en combe de Crans (parcelle dite des Étangs de Crans) avec des fouilles et sondages commencés en 1971-72, puis repris et répétés dans les années 80 (mais de façon discontinue) et jusqu'au début des années 90 (1992), souvent dans le cadre d'autorisations de sondages de sauvetage à cause d'opérations de remembrement ; la surface totale étudiée pour cette zone fait moins de 1 ha ;
- l'enclos du Pré Romand à Cornu avec les sondages autorisés de 1974 et de 1977 ; cette zone jouxte le mur à appareil cyclopéen entourant la ville sur le plateau sommital de l'éperon barré de Chaux-des-Crotenay ; la surface de l'enclos étudié est de 3 ha mais la fouille du bâtiment mis au jour s'étend sur moins de 0,1 ha ;
- le Champ des Mottes à Chaux-des-Crotenay avec les sondages autorisés de 1984 et 1985 ; cette zone est située au pied du château médiéval de Chaux-des-Crotenay et est bordée au sud par le massif du Racht ; la zone étudiée fait 3 ha sur laquelle ont seulement été fouillés une demi-douzaine de tumulus et les longs murs encadrant la zone.

Peut être ajouté un 4ème ensemble plus marginal et hétéroclite de mobilier provenant de collectes ponctuelles à caractère aléatoire (pas de fouille ni sondage) en divers lieux et à différentes dates : cote 801 et champ Girode, Grange d'Aufferin, le Rocheret, le Racht...

On constate immédiatement que l'essentiel du mobilier ne provient pas de zones où auraient pu avoir eu lieu les combats entre Gaulois et Romains selon la thèse Berthier (comme les "abrupts" entre le Pré Grillet et la combe de Crans (*loca praerupta*) ou encore les pentes de l'oppidum aux Gîts de Syam). Berthier a surtout cherché à travailler prioritairement à partir de ce que les reconnaissances superficielles de terrain avaient révélé, à savoir la présence de murs à très gros appareil sur le plateau de Chaux, la présence de tumulus ou tertres évidents au Pré Romand, au Champ des Mottes ou encore aux Étangs de Crans. De ce point de vue, la thèse Berthier a eu le mérite d'avoir pu faire sortir du sol des occupations anciennes jusqu'alors totalement ignorées et qu'il faudra bien expliquer un jour quand les passions se seront calmées.

Malgré cette géographie dispersée et cette surface très limitée des zones étudiées, Berthier a néanmoins mis au jour d'importantes séries de mobilier, qui même si elles n'ont rien à voir immédiatement avec une bataille antique, n'en restent pas moins intrigantes pour un territoire où on s'accordait à dire qu'on était là sur un désert archéologique.

Ce mobilier comprend majoritairement des tessons de céramique, des pièces de métal (dont de nombreux clous et agrafes), des ossements (prélevés dans les fosses ou fours étudiés),

des pierres, du verre et un peu de bois. Une analyse statistique en dénombrement faite par ArchéoJuraSites montre la part prépondérante des collectes faites lors des sondages réalisés aux Étangs de Crans (¾ des lots) avec une céramique très abondante. Les sondages ont révélé la présence de constructions anciennes dont vraisemblablement un fanum gallo-romain au-dessus et à côté duquel a pu être établie tardivement une ferme médiévale. Les objets recueillis au Pré-Romand à Cornu (2 années de sondages : 1974 et 1977) et au Champ des Mottes à Chaux-des-Crotenay (2 années de sondages : 1984 et 1985) ne représentent au total qu'un cinquième du total des lots.

Pour le site des Étangs de Crans (moins de 1 ha), on note la forte proportion d'artefacts en céramique (de nombreux tessons dont le céramologue Armand Desbat a pu établir en 2011 qu'ils étaient à 60-70% gallo-romains (sur plus de 5 000 tessons). Ces données correspondent parfaitement avec ce que l'archéologue Christophe Méloche mentionnait déjà dans ses études parues en 1988 (*Pour une approche de la céramique découverte à Crans*, in Bulletin A.L.E.S.I.A. 1988, pp. 7-13 plus 11 planches ; *Etude de la céramique de Crans (matériel trouvé à Crans en 1986)*, rapport de l'association A.L.E.S.I.A., 1988, 28 p.). Toujours pour le site de Crans, le métallique est aussi abondant avec de très nombreux clous et agrafes ; les ossements, également nombreux à Crans, semblent avoir été récoltés à la fois dans l'ustrinum révélé par le sondage de 1972 et dans les "fours romains" présents dans la construction gallo-romaine mise au jour aux Étangs de Crans. Le rapport des experts de 2011 indique de façon très claire le caractère très limité de la part du médiéval (20%) dans le corpus céramique du mobilier Berthier, contrairement aux allégations trop systématiquement répandues par les détracteurs de Berthier.

Outre l'abondante série d'objets trouvés aux Étangs de Crans attestant d'une réelle occupation gallo-romaine, de nombreux objets ont été récoltés au détecteur de métaux (avec autorisation) le long des murs de la combe de Crans dont une clé romaine attestée comme telle par deux responsables de la serrurerie antique (Naples et Rouen), des couteaux romains, des pointes de flèche ou des fers de lance....

Il est clairement abusif de laisser entendre que le fait de ne trouver que du gallo-romain et du médiéval boucle définitivement la problématique de la localisation réelle du siège d'Alésia. En tout état de cause, il est patent que des vestiges archéologiques et anthropiques présents sur toute la zone de Chaux-des-Crotenay, Crans, Syam méritent d'être mieux étudiés, autant de témoins qu'il faut impérativement interroger pour comprendre l'histoire de ce territoire. La seule présence de quelques objets celtiques et romains et surtout l'abondante série gallo-romaine en quelques lieux "improbables" prouvent que Berthier a eu raison de persister à s'intéresser à ce territoire en dépit des obstacles mis devant sa route.

1-4. L'expertise du mobilier Berthier : ce qu'il convient d'en savoir précisément

"Les défenseurs du site de Chaux-des-Crotenay dissimulent sciemment des expertises de terrain qui confirment les analyses des archéologues et géologues réalisées depuis 40 ans." [Manifeste]

La consultation décidée en 2011 par ArchéoJuraSites d'un groupe d'experts avait pour but d'aider l'association à mieux connaître la consistance du fonds de mobilier archéologique mis au jour par André Berthier lors de sondages de sauvetage opérés dans les années 70-90. Ce groupe d'experts était constitué de Jean-René Le Nézet assurant la coordination, d'Armand Desbat et Sandrine Marquié (céramologie) et de Jean-Paul Guillaumet (paléomanufacture). L'expertise, réalisée à titre gracieux, a eu lieu le 2 juillet 2011 (céramique) et le 2 septembre 2011 (métallurgie), en présence d'administrateurs d'ArchéoJuraSites.

L'examen des objets a été réalisé purement de visu, sans prise de mesures, sans travail complémentaire en laboratoire et dans un temps très limité (une journée seulement pour chaque sous-ensemble). Devant l'abondance des objets à examiner (une trentaine de caisses-conteneurs, plus de 10 000 objets), l'examen n'a pu être que superficiel, certaines pièces n'ayant même pas été regardées. Aucun travail de mise en relation avec les archives des sondages Berthier n'a été fait (comme la consultation de résultats d'expertises antérieures, celle des rapports d'André Berthier ou encore celle des localisations, plans et carrés de sondages). Plusieurs objets n'ont pas été examinés, n'ayant été retrouvés que récemment dans des cartons du fonds des archives Berthier conservé à Champagnole et non à Chaux-des-Crotenay.

Le rapport de la consultation d'experts a été remis par ceux-ci en décembre 2011 au demandeur ArchéoJuraSites (commanditaire de cette consultation privée). Il comporte 39 pages dont 3 pages de titre et introduction, 1 page de conclusion, 3 pages de rapport général pour la céramique (avec 7 pages de photographies et 10 pages de tableaux détaillés), 1 page de rapport général pour le métallique suivie de 14 pages de listes par natures de pièces, sans photographies. Ce rapport strictement privé, non destiné à être publié et non rédigé en conséquence, a fait l'objet d'une synthèse et d'une critique publiées dans le Bulletin annuel de l'association (*Expertise du mobilier céramique et métallique trouvé par André Berthier de 1964 à 1992. Analyse commentée des résultats*. Bureau ArchéoJuraSites, *Bulletin ArchéoJuraSites*, sept. 2012, pp. 4-9). L'expertise a pu fournir un certain nombre d'indications utiles à ArchéoJuraSites pour traiter logistiquement le fonds de mobilier Berthier, en discriminant ce qui était antique de ce qui ne l'était pas (travail de récolement réalisé en 2015-2016).

Pour ArchéoJuraSites, il est inacceptable (comme certains l'ont laissé entendre sans avoir eu connaissance ni du rapport, ni des données relatives aux contextes de collecte des objets) de prétendre boucler définitivement la problématique de la localisation réelle du siège d'Alésia à partir de cet examen rapide d'un corpus d'artefacts ne constituant qu'une photographie très partielle de ce que recèle potentiellement le site immense de Chaux-des-Crotenay. Répetons-le, au cas où cela n'aurait pas été bien compris, les objets recueillis et étudiés ne concernent que trois emplacements limités, sans lien immédiat ou évident avec de possibles zones de combat antique.

Pour la céramique, l'expertise d'Armand Desbat et Sandrine Marquié est intéressante à plus d'un titre. Les experts ont bien calé leur examen sur la "réalité" objective du mobilier céramique et surtout sur son contexte de collecte (avec des liens précis avec les cotes d'inventaire de Claire Berthier renvoyant aux zones et dates de collecte ainsi qu'aux carrés de sondages). Les experts ont démontré en toute indépendance et sans avis a priori qu'il y avait 70% de "gallo-romain" dans cette collection céramique (en provenance pour l'essentiel des Étangs de Crans). Cela va dans le même sens et confirme ce qu'écrivait Christophe Méloche en 1988 (23 ans plus tôt) dans ses deux études sur la céramique de Crans. Dès lors Armand Desbat et Sandrine Marquié réhabilitent de facto André Berthier, 18 ans après que ce dernier eut vu certains responsables archéologiques de l'époque mettre en cause ses interprétations sur les sondages des Étangs de Crans. Berthier affirmait en effet en 1991-93 avoir mis au jour, sur ce microsite des Étangs de Crans, une construction gallo-romaine, très improbable à cet endroit et pouvant être un fanum à caractère commémoratif. Les experts apportent, par là même, la preuve incontestable des manœuvres entreprises à l'époque pour faire passer les structures des Étangs de Crans pour des vestiges d'une ferme médiévale en occultant totalement l'importante occupation gallo-romaine du site avec le but évident de dénigrer le travail de Berthier. Cette expertise céramologique, de 2011 confirmant les études de Christophe Méloche de 1988 et les trouvailles de Berthier des années suivantes, vient également condamner de façon imparable les affirmations mensongères des signataires des récents manifestes à propos du mobilier trouvé par Berthier ("*A. Berthier, au*

mépris de toute analyse du mobilier trouvé, transforme une grange médiévale en un édifice romain". [Manifeste]).

Le travail de l'expert du métallique, Jean-Paul Guillaumet, est vite apparu aux personnes présentes lors de la journée d'expertise du 2 septembre 2011 comme moins "appliqué" que celui fait en juillet par les experts de la céramique. Divers objets, dont certains manifestement de nature "militaire", ont été passés sous silence comme peuvent l'attester plusieurs personnes présentes ce jour-là. Le rapport sur le métallique ne ressemble pas du tout à celui des céramologues. Il comporte de longues listes d'objets classés par nature d'objets avec le nombre de pièces (clous, tôles, anneaux, chutes de..., lames de..., sorte d'inventaire à la Prévert). Les rubriques de classement paraissent assez aléatoirement disposées ; l'expert a même parfois confondu les cotes des inventaires de Claire Berthier avec des coordonnées de carrés de sondages. On relève des confusions ou imprécisions sur les appellations des lieux (Champ Tasot au lieu de Champ Tissot par exemple, nombreux paragraphes avec la mention "sans lieu-dit"...) ou des indications de lieux venant un peu au hasard dans le cours du texte. Les datations, certes difficiles pour le métallique, sont ici tout sauf précises. Dans le détail, plusieurs estimations de dates (ou périodes) diffèrent substantiellement d'avis obtenus antérieurement, comme auprès de Laurent Olivier (archéologue du Musée des Antiquités Nationales). Ainsi pour la clef de serrure à pannetons, Jean-Paul Guillaumet précise "époque romaine" mais ajoute un astérisque renvoyant en bas de liste à une formule générique étrange : "*les objets datant sont de l'Antiquité à l'époque moderne*" (sic). Dans le *Bulletin de l'A.L.E.S.I.A.* et dans les *Annales de l'A.L.E.S.I.A.* ont été publiés à partir de 1981 certains résultats d'expertises fournis par le Surintendant de l'Archéologie de Naples (10 février 1981) et par le conservateur du musée Le Secq des Tournelles à Rouen (16 décembre 1980) datant la clé de coffre comme en usage à partir du I^{er} siècle avant J.-C. (l'expert 2011 la datant lui du premier siècle après J.-C.).

Les auteurs du rapport reconnaissent d'emblée les limites de l'exercice. Ils pointent un important déséquilibre entre la céramique et le métallique (ce qu'ArchéoJuraSites confirme après le récolement de 2015-2016) avec une forte proportion de tessons romains postérieurs à la conquête à comparer avec des pièces métalliques plus récentes (dont la présence dans le fonds s'explique par l'usage autorisé d'un détecteur de métaux). Les experts relèvent donc une présence gallo-romaine incontestable mais avouent que "compte tenu de la faible superficie fouillée, il est impossible aujourd'hui d'établir une carte archéologique complète et chronologique et que l'étude n'écarte en rien d'autres surprises".

La surprise à la lecture du rapport a surtout été de voir mise en avant la thématique de "*l'absence d'objets militaires*". Pour les experts, "*en l'état des études mobilières du fonds Berthier, rien ne confirme une présence militaire*". Ce n'est absolument pas une surprise pour ArchéoJuraSites car le contenu des boîtes était connu, comme étaient bien connues les caractéristiques des zones étudiées par Berthier sans lien immédiat avec de probables zones de combat antique. Deux de ces zones (Pré Romand et Champ des Mottes) ne sont en rien concernées par une quelconque bataille antique car placées en périphérie immédiate des murs d'enceinte de la ville sur le sommet de l'éperon barré de Chaux-des-Crottenay. Quant à la 3^{ème} zone (Étangs de Crans) les sondages de sauvetage, sur une zone très limitée (environ 1 ha... pour un site global de plusieurs milliers d'hectares), ont révélé une évidente et importante occupation gallo-romaine (fanum commémoratif pour André Berthier) au-dessus et en bordure de laquelle se trouvait une couche médiévale.

Berthier n'a jamais caché que les restes d'armes tirés de ses sondages étaient peu nombreux du fait même du contexte particulier des sondages autorisés. Il est important toutefois de souligner le fait que des objets trouvés au début des années 70 en particulier au nord de la Grange d'Aufferin ne lui ont pas été remis par le responsable des fouilles (l'archéologue Bernard Edeine). Le mobilier Berthier contient néanmoins plusieurs pointes de flèche, fers

de lance, talons de lance dont la présence dans le fonds devra bien être expliquée. Et en tout état de cause, la commande de l'expertise n'avait pas pour objectif de rechercher du "militaire", de prouver la véracité de la thèse Berthier, rien n'avait été formulé dans ce sens lors de la commande de consultation qui portait sur la connaissance du fonds. Il est donc très étonnant de voir être mentionnée cette thématique du "militaire" dans le rapport des experts.

Mais en quoi finalement est-ce problématique? Ça ne l'est dès lors que l'on veut absolument démontrer que Berthier n'a rien trouvé de militaire et surtout pas des objets en lien avec la bataille d'Alésia. Les pièces métalliques à caractère militaire sont statistiquement assez rares dans le fonds mais il en existe beaucoup que l'expert du métallique a purement et simplement ignorées. L'examen approfondi du mobilier entrepris lors du récolement montre que cette dimension "militaire" est pourtant bien présente (bien qu'à petite dose) avec des objets renvoyant à l'horizon protohistorique et d'autres à celui d'une antiquité gauloise et romaine. Il est frappant de constater que des objets métalliques semblables à ceux recueillis par André Berthier, mais considérés par les experts comme d'origine non militaire et/ou romaine, sont aujourd'hui présentés dans les vitrines et publications du MuséoParc d'Alise-Sainte-Reine comme militaires et/ou romains (clous, couteaux...).

1-5. Pourquoi un projet d'article sur les sondages de 1992 n'a-t-il pas été publié ?

"Le conflit entre Christophe Méloche et A. Berthier présente les mêmes caractéristiques : A. Berthier, au mépris de toute analyse du mobilier trouvé, transforme une grange médiévale en un édifice romain. Cette ultime dispute conduit à une grave crise au sein de l'association A.L.E.S.I.A, en 1993, A. Berthier refusant tout simplement de publier, dans le bulletin de l'association, les résultats et analyses de Ch. Méloche sur les éléments découverts sur le site de Crans." [Manifeste].

Curieuse façon pour des défenseurs de l'objectivité scientifique de raconter "l'histoire" !...

Pour répondre simplement à cette question, il faut revenir au contexte des sondages réalisés à la fin des années 80 et au début des années 90 sur la parcelle des Étangs de Crans. Ces travaux poursuivent les investigations faites antérieurement en 1972 puis en 1980-81 sur cette même parcelle, travaux qui ont révélé une occupation romaine et gallo-romaine comme le mobilier récolté en témoigne. Les sondages de sauvetage autorisés de 1989 à 1992 permettent de mettre au jour plusieurs structures (murs, dallage, four...), d'exhumer un étonnant bassin cylindrique en tuf (possible putéal pour André Berthier) et de récolter un abondant mobilier. Ces sondages conduisent à reconnaître :

- d'une part, une indéniable occupation romaine ou gallo-romaine avec un mobilier céramique notamment représentant 70% de l'ensemble des tessons ;
- d'autre part, une non moins réelle occupation tardive médiévale se superposant partiellement à la précédente (pièces de monnaies et 20% de la céramique).

Ces données factuelles n'ont jamais posé le moindre problème sauf à ceux des détracteurs d'André Berthier qui ont soutenu, en dépit des réalités, que ce dernier n'avait trouvé aux Étangs de Crans qu'une ferme médiévale. Sur la superposition de deux couches d'occupation (romaine ou gallo-romaine et médiévale) sur la zone des Étangs de Crans (et même trois avec un protohistorique réel mais moins représenté) personne dans l'équipe Berthier ne l'a contesté sérieusement.

Pour d'obscures raisons qu'il faudra un jour élucider, la nouvelle directrice de la circonscription archéologique de Franche-Comté (nommée à la fin de 1991) confirme dès 1992 son désaccord sur la poursuite de fouilles sur les structures mises au jour aux Étangs de Crans. Elle désapprouve la référence faite à la question de la localisation d'Alésia ("*thèse de l'Alésia franc-comtoise qui jette le discrédit sur l'équipe*") comme elle l'écrit à un des

membres de l'équipe). Devant les protestations d'André Berthier et de son équipe, des autorisations de sondage de sauvetage sont néanmoins accordées pour 1992 et 1993, toujours sur des surfaces très limitées. La responsable de la circonscription met en avant l'intérêt archéologique de la microrégion mais veut mettre l'accent sur les occupations de toutes époques. Cette année-là, elle décide de soutenir activement la légitime démarche de formation (MST à Lyon en archéologie) entreprise par l'un des membres de l'équipe Berthier, en l'occurrence Christophe Méloche. Elle aide ce dernier à trouver des opportunités de stage mais lui demande d'adapter en conséquence son programme de travail à Crans pour traiter plus globalement de l'occupation de la zone aux périodes antiques et médiévales (travail à l'échelle d'un canton). Le mémoire de maîtrise de Christophe Méloche va donc se focaliser sur la présence d'une grange médiévale à Crans (thématique qui, étrangement, n'apparaît dans l'ensemble des rapports et autres textes de Christophe Méloche que très tardivement).

La situation de Christophe Méloche devient très compliquée. Il a travaillé étroitement et pendant de nombreuses années avec André Berthier et publié en 1988 deux études sur la céramique trouvée lors des sondages aux Etangs de Crans avec mise en avant de l'occupation gallo-romaine indéniable (*Expertise du mobilier céramique et métallique trouvé par André Berthier de 1964 à 1992. Analyse commentée des résultats*. Bureau ArchéoJuraSites, *Bulletin ArchéoJuraSites*, sept. 2012, pp. 4-9). Les sondages de 1992 continuent à faire ressortir la prépondérante occupation gallo-romaine du site (comme l'attestent les objets déposés par Christophe Méloche en 1994 pour cette année 1992 au Musée de Lons-le-Saunier) tout en confirmant la présence d'une occupation secondaire médiévale. La réalisation du rapport sur les sondages de 1992 conduit à exacerber le désaccord entre Berthier et Méloche sur l'interprétation des derniers résultats. André Berthier ne peut pas approuver le pré-projet de rapport présenté par Christophe Méloche qui hypertrophie dans ses développements la présence de la ferme médiévale. Le rapport final de l'équipe Berthier transmis à la circonscription sera donc revu profondément pour tenir compte d'une réalité plus complexe et surtout de la réalité de ce qui a été effectivement trouvé par les sondages.

Ce désaccord entre les deux hommes se traduira en 1993 par des remous au sein de l'association A.L.E.S.I.A. qui seront dus aussi à d'autres causes n'ayant rien à voir avec la question du mobilier de Crans. Un projet d'article soumis par Christophe Méloche pour le bulletin interne de l'association, basé sur son travail de mémoire de maîtrise avec une forte insistance sur l'originalité de la ferme médiévale, sera jugé trop partial et donc refusé par l'équipe en charge de la rédaction du Bulletin, ce qui en soi n'a rien de scandaleux (débat interne autour de désaccords au sein d'une équipe).

Christophe Méloche désigné par André Berthier comme responsable des sondages de Crans et bénéficiaire de l'autorisation de sondages pour l'été 1993 décidera unilatéralement de se démettre de cette responsabilité, ce qui conduira à l'annulation de tout projet d'investigations pour 1993 (et pour les années suivantes). Néanmoins, dans ses lettres à Berthier et dans ses contacts avec lui après cette crise de 1993, il dira très explicitement reconnaître l'importance de l'occupation gallo-romaine du site. Il était difficile pour lui de le nier après ses deux publications de 88 sur la céramique gallo-romaine (son rapport de 1988 évoque même des tessons romains dont l'un date entre 100 et 50 av. J.-C. et en mai 1990 il mentionne de la céramique pré-augustéenne). Il était difficile aussi pour lui de le nier après la description donnée par lui des objets trouvés en 1992 et déposés au Musée d'archéologie de Lons-le-Saunier (ce qui est aisé d'aller vérifier).

Certes André Berthier n'a certainement pas su comment gérer une telle situation de crise en 1992-93 alors qu'il aurait fallu à ce moment-là prendre en compte plus judicieusement la réalité de la double dimension gallo-romaine et médiévale de cette parcelle, somme toute très limitée en superficie. Les détracteurs d'André Berthier mettent en avant la présumée

“censure” du projet d'article de Christophe Méloche pour laisser entendre que l'on a voulu occulter, nier, l'existence d'une ferme médiévale preuve de l'échec de Berthier : ceci témoigne de leur profonde ignorance des travaux de Berthier et montre qu'ils restent à la surface des choses pour ne s'en tenir qu'à une pure agitation polémique sans intérêt.

Il faut malheureusement constater que cette triste et douloureuse affaire (comme il en a existé de nombreuses autres, semblables, dans beaucoup d'équipes de recherche archéologique, y compris parmi tous ceux qui ont travaillé sur le site d'Alise-Ste-Reine) est la conséquence de la démarche volontairement déstabilisatrice engagée en 1992 par la nouvelle patronne de la circonscription, manifestement meilleure tacticienne que ses prédécesseurs, n'hésitant pas à manœuvrer indirectement sur des membres de l'équipe Berthier pour occulter une réalité incontestable. L'occupation gallo-romaine de la parcelle est bien plus importante et significative (70% des tessons) que l'occupation médiévale (20% de la céramique), selon l'expertise de 2011 du céramologue Armand Desbat. En définitive André Berthier avait pleinement raison de ne pas être d'accord avec Christophe Méloche sur des textes qui ne reflétaient pas la “vraie” réalité des choses.

*
* *

2 - LA CONTESTATION EST-ELLE FONDÉE ?

2-1. Retour sur l'origine de la contestation de la localisation d'Alésia à Alise

Lorsque Napoléon III envoya en mission l'un des officiers de son armée pour tenter de localiser les batailles de la guerre des Gaules, il ne se doutait pas que celui-ci, devant satisfaire son maître au plus vite, allait commettre plusieurs fois des approximations et des erreurs d'appréciation (comme notamment pour la localisation du site de la bataille de l'Aisne en 57 av. J.-C.). L'Empereur n'hésita pas à court-circuiter parfois des organismes en place qui faisaient un travail minutieux, mais dont les rapports lui parvenaient trop lentement à son goût, comme la Commission de la Carte des Gaules, qu'il avait lui-même nommée deux ans auparavant pour travailler sur Alise. Cela, on s'en doute, a pu provoquer de vives inimitiés. Le professeur Joël Le Gall a jugé ainsi Stoffel, dont le buste est placé sur un piédestal au MuséoParc d'Alésia aux Laumes : *“Stoffel n'avait été qu'un archéologue improvisé, on savait qu'il avait été très ambitieux, très soucieux de faire sa cour”* (J. Le Gall, *Alésia, Archéologie et Histoire, Paris, 1963, p. 64*).

Les conseillers de l'empereur, n'osant se porter en contre, et soustrayant même à sa connaissance les mises en garde de certains érudits, celui-ci put publier son ouvrage en deux volumes *L'Histoire de Jules César*, qui allait reprendre et diffuser plusieurs erreurs de Stoffel. Celles-ci, ainsi entérinées du sceau officiel impérial, ont conduit dès le début à d'inévitables contestations, notamment celle de Jules Quicherat, directeur de l'École des Chartes à Paris... qui n'avait alors malheureusement pas mieux qu'Alaise à proposer. Ces contestations ne semblent pas près de s'éteindre, comme on peut le voir actuellement, malgré les rappels à l'ordre qui surgissent étonnamment, comme des dictats, de la part de certains universitaires et archéologues qui suivent obstinément, sans se poser de questions, la ligne de Napoléon III. Ce qui est préjudiciable à la vérité historique, c'est qu'ils la malmènent au gré de leurs découvertes, dans le cadre dogmatique du présumé qui situe Alésia à Alise. Bien évidemment, dans le flou que peuvent laisser les textes, se sont engouffrées toutes sortes de suppositions de localisation dont il faut démêler l'écheveau pour en tirer celles qui sont le plus crédibles, la plupart dans le Jura. Mais, parmi celles-ci, une seule semble poser le plus grand problème pour Alise, celle de la thèse d'André Berthier, Chaux-des-Crotenay, près de Champagnole, Jura.

2-2. Pourquoi autant de passions autour de la thèse André Berthier ?

Parce que, malgré les tentatives pour la dévaloriser en la comparant à d'autres cas où elle avait échoué, faute sans doute de s'appuyer sur des témoignages écrits assez fiables, la méthode du portrait-robot appliquée par André Berthier à la recherche d'une Alésia considérée comme perdue, lorsqu'elle s'appuie sur un assez grand nombre de données contraignantes issues des textes anciens, comme le corpus existant sur Alésia, doit aboutir à un schéma superposable au site réel. André Berthier a relevé dans le *Bellum Gallicum* de César quarante composantes d'ordre géographique, stratégique et tactique devant correspondre à un seul site. (*Alésia*, par A. Berthier et A. Wartelle, 1990). D'un point de vue stratégique, le mouvement de l'armée romaine doit être bien analysé et situé sur la carte. D'un point de vue tactique, les différentes phases de la bataille doivent trouver leur place, à commencer par l'embuscade de Vercingétorix, dite bataille de cavalerie préliminaire. Enfin, du point de vue topographique, le site doit pouvoir accepter sans distorsion les contraintes physiques naturelles, comme la place pour loger les troupes ou les mesures indiquées avec insistance par César comme la longueur de la plaine "d'environ trois mille pas".

La méthode déductive ainsi décrite consiste à puiser dans les textes certaines informations stratégiques, géographiques et tactiques, pour rechercher ensuite le site correspondant, sans considération de ressemblance de noms de lieux. Elle est à l'opposé de la méthode inductive des archéologues de terrain, qui travaillent sur un site donné et s'efforcent ensuite tant bien que mal de faire correspondre leurs découvertes avec les textes. Et si cela ne colle pas, ce sont pour eux les textes anciens - celui de César comme les autres qui le confirment - qui sont suspects d'imprécision ou d'erreurs. Or, pour que le site soit irréfutable, les textes ne doivent-ils pas correspondre en tout point, jusque dans les moindres détails, aux découvertes du terrain ? Si la seule méthode inductive est appliquée, elle ne saurait donc se passer, au final, de la confrontation avec les textes.

Si André Berthier a pu situer certaines descriptions géographiques et localiser des actions indiquées dans le *B.G.*, conforté en cela par les textes anciens que des érudits fins latinistes, comme René Potier ou les abbés André Wartelle et Guy Villette, ont épluchés à leur tour, c'est que César n'a pas besoin de distordre la vérité quand il décrit la topographie d'un site. Il suffit de décrypter parfois les oublis, volontaires ou non, imposés par la nécessaire concision de son texte. Mais pour quelle raison aurait-il intérêt à distordre des données topographiques ?

"*César n'était pas arpenteur ou encore moins cartographe*", peut-on lire dans un récent article de la lettre *En Direct* de l'Université de Franche-Comté (*Alésia, Bibracte, hauts-lieux d'archéologie deux fois millénaires*, N° 267, nov. 2016). C'est, bien sûr, exact. Cependant, de même que l'expression latine, devenue une règle de grammaire, *Caesar pontem fecit* ne veut pas dire *César fit un pont*, mais *César fit faire un pont*, le proconsul avait des arpenteurs dans chaque légion : les gromaticiens. Ce sont eux qui traçaient chaque jour les camps d'étape de leur légion. Ce sont eux aussi - ce qui est encore facile à vérifier actuellement par tous les Bisontins - qui ont indiqué à César, lors de son passage en 58 av. J.-C. dans la ville de Vesontio, oppidum principal des Séquanes, - sans contestation possible la Besançon actuelle - que l'espace libre entre les deux rives du Doubs qui entoure presque la ville d'un cercle qu'on dirait tracé au compas ne mesure pas plus de seize cents pieds - soit 480 mètres (*B.G. I, 38, César, Guerre des Gaules*, L.-A. Constans, Belles Lettres, 1990). Peut-on être plus précis que les gromaticiens de César, qui ne disposaient pas de laser mais étaient tout de même capables, avant d'entreprendre la construction d'un pont, de mesurer la largeur d'un fleuve sans prendre pied sur la rive opposée, par la méthode des triangles homothétiques ? (cf. Gérard Chouquer et François Favory, *Les Arpenteurs Romains*, Errance, 1992, reconstitution graphique de François Favory, p. 84-85).

Il est vrai aussi que César ne s'encombrait pas de fioritures pour étoffer son propos militaire. Aucun romantisme ne vient enrober son récit. Quand il décrit le site de Gergovie avec son jugum, ses collines successives, il ne prend pas la peine d'indiquer ce haut-lieu de culte gaulois - où sera découvert un temple à Mercure - qu'était la montagne du Puy-de-Dôme et sa chaîne de volcans. Celle-ci barre pourtant l'horizon en arrière de Gergovie et peut servir de repère à des dizaines de kilomètres à la ronde. Mais, quand César veut nous faire comprendre en employant son expression favorite : *quae supra demonstravimus*, "ainsi que nous l'avons expliqué tout à l'heure" (B.G. 70, 2), que la plaine devant l'oppidum d'Alésia, insérée entre des collines d'égale hauteur, mesurait environ trois mille pas en longueur, il n'y a aucune raison de la considérer en largeur pour satisfaire aux données topographiques de la plaine des Laumes.

2-3. La mise en cause du texte de César

"Ce n'est pas le texte latin qui peut éclairer la localisation, mais la localisation qui permet de choisir comment traduire le texte de César." [Manifeste].

L'argument moteur des réponses pro-Alise à ces écarts entre le texte et le terrain est de privilégier la recherche archéologique par rapport au texte de César, en alléguant son peu de précision, ses tricheries, les visées politicardes qui déforment régulièrement la vérité. On répondra facilement : "À condition qu'on ne se trompe pas de site !". Si l'archéologie d'Alise éclaire les écrits de César, il faut alors suspecter l'ensemble de ces propos et encore plus ceux qui ont des conséquences politiques plutôt que topographiques.

"Personne d'entre nous n'affirme qu'il ment." [Manifeste].

Au contraire, la suspicion est systématiquement jetée sur le *de Bello Gallico*, discréditer les sources étant la seule parade envisageable pour expliquer les aberrations de l'hypothèse Alise = Alésia. Cela évite de devoir répondre aux objections, déclarées d'emblée nulles et non avenues. Y. Le Bohec qualifie même César de "*menteur de première classe*" ! "*César fut un des plus grands menteurs de l'histoire*". (Fig.-mag., 3, 2012). Il est amusant de constater que dans son Spartacus (Taillandier, 2016) le même Y. Le Bohec présente un préambule de plusieurs pages pour expliquer que tout le monde s'est trompé (sauf lui) et n'a de cesse de nous rabâcher qu'il faut revenir aux textes ; oui, certes, mais quand il en vient à la bataille d'Alésia, c'est pour dire que César écrit n'importe quoi !

Au final, César est démenti par chaque coup de pioche des archéologues, mais il est tout de même crédible... Savent-ils au juste ce qu'ils veulent ?

2-4. Les sources livresques

"Les sources (livresques) évoquées par D. Porte n'existent pas." [Manifeste].

Il aurait fallu écrire : "n'existent plus". Nous n'en possédons pas les textes, mais les Anciens pouvaient les lire, puisqu'ils en citent les titres, portant mention explicite de la guerre des Gaules ou englobant forcément son exposé dans un contexte qui en dépasse l'époque. Entre autres : les *Éphémérides* de César lui-même, lues encore au IV^{ème} siècle ap. J.-C. et dont nous avons deux extraits ; les biographies de César signées d'officiers, Oppius et d'Amplius ; les *Annales des Gaules* (Tanusius) ; les *Données techniques de la guerre des Gaules* (Furius Bibaculus) ; le livre 108 de Tite-Live entièrement consacré à l'année 52, tout comme celui d'Appien publié à part de son histoire générale ; *l'Histoire de Rome* qu'Asinius Pollion poursuivit jusqu'au principat d'Auguste etc. Ce sont là, sans l'ombre d'un doute, les sources auxquelles ont puisé les historiens plus tardifs.

Il est “extravagant” d’utiliser le texte de Diodore, qui “ne connaît rien à Alésia”. Affirmation bien péremptoire, outre que nous ne possédons pas les sources de cet auteur. Un chercheur digne de ce nom étudie toutes les sources, sans les rejeter dédaigneusement. Même sort pour tous les auteurs grecs qui apportent des précisions qu’on ne trouve pas chez César. Le recueil des textes relatifs à Alésia constitué par J. Le Gall, par exemple, coupe le passage de Dion Cassius qui évoque le combat de cavalerie et le “il fut arrêté chez les Séquanés”. Le livre de J.-L. Brunaux sur la religion gauloise ignore radicalement Diodore sur Alésia.

2- 5. Le nom antique Alesia

“Le nom antique Alesia est attesté par plusieurs inscriptions gallo-romaines trouvées sur le mont Auxois.” [Manifeste].

Les archéologues signataires ignorent – ce qui est un comble – la plaque gravée dite “de Martialis”, première source épigraphique, où se lit le nom gaulois d’Alise : Alisiia, ce qui n’est pas “Alésia” comme ils l’écrivent tout du long, estimant sans doute que César avait mal compris le nom de la ville qu’il assiégeait (P.-M. Duval, dans *Archeologia*, 24, 1968, p. 11.) Adopter cette graphie à propos de la plaque de Martialis est une tricherie manifeste.

- Toutes les autres inscriptions, que ce soient les jetons ou la passoire de Couchey, portent ALI-.
- Lorsque César nomme la ville, c’est toujours sous la forme *Alesia*, de même que les Grecs.
- Lorsque les registres paroissiaux évoquent Alise, ils l’écrivent *Alisia*.

La connexion entre les deux est opérée par le moine Éric d’Auxerre en 864 ap. J.-C., dans une de ses œuvres. Dans une autre, parlant de la ville assiégée, il la nomme Alisia. Il ne faut donc pas confondre les deux !

*
* *

3 – POURQUOI ALISE NE PEUT PAS ÊTRE L’ALÉSIA DE CÉSAR

3-1. Retour donc au texte de César

“Nous confirmons d’abord que l’oppidum du mont Auxois à Alise Sainte Reine et le siège militaire du 1er siècle av. J.-C. qui y a été révélé par l’archéologie correspondent bien à la bataille d’Alésia.... Aucun piège ou élément défensif n’échappe à la description césarienne : c’est essentiellement leur association et leur organisation spatiale qui peuvent varier. Tout ceci est bien évidemment expliqué en détail dans les différentes publications liées aux fouilles de 1991-1997.” [Manifeste].

Nous prétendons que rien ne correspond à la description que César donne du lieu du siège, que les textes ont été trop souvent omis ou transformés par les historiens, que les péripéties du siège ne peuvent se replacer sur le site officiel, que le relief n’a rien à voir avec celui qu’on peut imaginer d’après la *Guerre des Gaules (B.G.)* et que bien des détails heurtent le bon sens élémentaire. Michel Reddé confirme lui-même la discordance entre le texte de César et le site d’Alise : “L’archéologie montre à l’évidence que cette description [= de César] ne correspond, pour l’instant, à aucun des secteurs explorés : les systèmes défensifs romains varient d’une ligne à l’autre, d’un point à l’autre du site, parfois à quelques centaines de mètres de distance” (M. Reddé, *Rapport de fouilles*, p. 125). Rien d’extraordinaire n’a été découvert depuis la publication de 2000 puis celle de 2003. Mais revenons aux points de dispute les plus flagrants.

a) Le relief

- Peut-on parler du mont Auxois comme d'une montagne "très élevée" (César) ?
- Assez vaste (97 ha !) pour supporter une "très grande ville, très peuplée" (Diodore de Sicile), donc susceptible de contenir les bâtiments, qu'on oublie toujours, et les habitants, ainsi que les troupeaux et les pâturages, outre les troupeaux parqués en prévision du siège (César), et l'armée de 95 000 hommes et 15 000 chevaux qui vient s'y retrancher... De ce point de vue, le site d'Alise est une aberration.
- La description de César est assez floue pour s'appliquer à tous les sites imaginables ? Bien sûr, si l'on oublie les précisions données dans d'autres paragraphes que le § 69.
- "Au nord, une montagne" (César). Le mont Réa s'élève au nord-ouest, pas au nord.
- "Deux rivières lèchent ses bords" (César). L'Oze et l'Ozerain coulent à 300 m des bords de l'oppidum. Il en existe deux autres, la Brenne, bien plus importante, et le Rabutin.
- "Les rives en sont escarpées" (Florus) ; celles des ruisseaux d'Alise sont de douces et plates prairies.
- "L'oppidum est ceinturé de collines à un faible espace" (César) : les collines environnantes sont séparées d'environ 2,500 km du mont Auxois.
- "Il existe une plaine, en avant de l'oppidum, de 3000 pas (4,5 km) en longueur, glissée entre des collines" (César). Il n'est jamais question de cette plaine, lorsqu'on énumère les éléments du relief, et pour cause : la plaine des Laumes est "en largeur" et se développe à l'infini, à l'ouest de la colline. On en arrive (Y. Le Bohec, *Alésia, l'expertise définitive*, 2 à 14, p. 148) à traduire *in longitudinem* par : "en largeur" pour justifier l'immensité de la plaine des Laumes, que d'autres mesurent "en diagonale" ou en "zigzag". La mesure de 4,5 km est respectée rigoureusement sur le site jurassien.

b) La situation

Pour les partisans d'Alise, César arrive sous Alésia "le surlendemain" au lieu du "lendemain" (*altero die*), afin de justifier l'étape de 40 à 60 km depuis la dernière plaine où put avoir lieu l'embuscade montée par Vercingétorix et la colline à assiéger. Même l'hypothèse de Fain-les-Moutiers ne tient pas (26 km ne constituent pas une demi-étape). Ajoutons :

- Cette colline se trouve "en Séquanie" (= Jura) selon Dion Cassius, Plutarque et Planude, tous formels si le texte de César (*in Sequanos*) peut laisser hésiter entre la direction et l'aboutissement d'une marche.
- Le départ a lieu depuis le pays lingon (Dion Cassius) où César a concentré l'armée en attendant l'arrivée des Germains ; non de Sens, région tenue par les Gaulois.
- Le virage vers l'ouest amènerait dès lors César en plein milieu des forces ennemies qu'il cherche à éviter.

c) Les péripéties

Tout le dernier combat est situé par les études pro-Alise, même les plus récentes (Y. Le Bohec, *op. cit.*, 2014, voir blog janua52.blogspot.com) autour du camp du Réa, bien qu'on le renie à présent et qu'a été mise en évidence l'hérésie que représente un camp décrit par César comme "au sommet" (*superiores munitiones*), et que les Gaulois atteignent en "escaladant les abrupts" (*praerupta ex ascensu temptant*) si on le situe en bas du mont Réa. On demande alors à voir les abrupts et l'escalade...

Il est certain que si l'on ne tient pas compte de l'épisode qui décrit le mouvement tournant de Vercassivellaun avant l'attaque du camp nord, on n'a pas à s'expliquer sur les péripéties narrées dans le détail par César, auquel cas les reconstitutions pro-Alise tombent, irrémédiablement.

d) L'archéologie

En dépit des affirmations des défenseurs d'Alise, les fouilles n'ont fait que mettre en évidence le divorce complet entre le texte de César et leurs résultats :

- Le “grand fossé” devrait être à 400 pieds (120 m) des lignes : il l’est à 750 m, voire 1 000. Du coup, on transforme les 400 pieds (400 x 0,30) en 400 pas (400 x 1,30) ce qui dissimule l’aberration. À noter que ce grand fossé large de 20 pieds (et non 120) a, depuis, été invalidé par Michel Reddé.
- Les camps devraient occuper un minimum de 45 ha pour 2 légions et les alliés (Polybe, qui compte 4 500 hommes pour la légion de son époque ; Marius, grand-oncle de César, l’a portée à 6 000 hommes, ce qui augmente notablement la superficie indispensable). Le plus grand des camps repérés (Bussy) taille 7,9 ha (4 300 hommes estimés). Il en existe même de 35 ares (20 hommes estimés) d’après les chiffres de Napoléon III reproduits par J. Le Gall, *Alésia, archéologie et histoire*, Paris, 1963 & *La Bataille d’Alésia*, Paris, 1991, publ. par M. Mangin, 2000.
- Les tours devraient être espacées régulièrement de 24 m, elles ne le sont pas une seule fois de 24. Remarquons que la reconstitution au Muséoparc écarte ces tours d’un espace identique au texte de César.
- Pour ce qui est des objets, on connaît les manipulations ou les erreurs d’appréciations commises à l’époque de Napoléon III (mélange d’armes mérovingiennes et de l’Âge du Bronze final ; environ 800 monnaies perdues pendant un assaut et réunies dans un seul fossé, etc.) Les conclusions actuelles étendent même les doutes.

3-2. Les recherches historiques et archéologiques sur Alise... parlons-en !

“Ces personnes ignorent les progrès des recherches historiques et archéologiques des 30 dernières années.” [Manifeste].

Les 30 dernières années n’ont apporté aucune nouveauté “historique”, le déroulement du siège n’ayant guère pu varier depuis que César – le mieux informé semble-t-il – l’a retracé. Les plans du siège proposent toujours les reconstitutions de Napoléon III, dont on connaît depuis l’origine les tricheries (fortifications au-dessus d’une basilique, gommage d’un fossé en trop, etc.). On souhaiterait bien disposer d’un plan conçu en fonction des “progrès archéologiques des 30 dernières années” faisant état des vestiges réellement retrouvés.

Le “rempart” de la ville (*muris gallicus*) dont on fait grand cas a été suspecté par les Alisiens eux-mêmes. Fabienne Creuzenet “*cherche Gaulois désespérément*”, selon le titre d’un de ses articles (*Historia*, 77, 2002), met en doute le fameux *muris gallicus*, dont elle considère un morceau comme gallo-romain et un autre de l’Âge du Bronze. Si c’en est un, il ne peut correspondre à l’“*énormité des remparts*” qui protégeaient Alésia (Plutarque) ni à la ville “*fondée par Hercule*” de Diodore. Quelque argutie qu’on développe sur l’époque d’Hercule, ses fondations grecques (Tirynte, Argos, Mycènes) ne sont pas datées du II^{ème} siècle av. J.-C. comme le sont les *oppida* pourvus d’un *muris gallicus*.

Les cinq foyers de cabane retrouvés à En-Curiot n’appellent pas l’idée d’une occupation “dense”. Quant au mobilier retrouvé sur l’ensemble du site (fibule, amphores, monnaies) il semble plutôt appartenir à une époque postérieure au siège, depuis 40 av. J.-C. jusque vers 30 av. J.-C. d’après les études les plus récentes : voir A. Lerossignol dans *La Supercherie dévoilée*, 2014, p. 289-313).

Quant aux progrès archéologiques, ils ne justifient toujours pas la taille ridicule des camps ni leur installation à cheval sur les retranchements ou en dehors d’eux, pas davantage que la longueur excessive des lignes (15 km pour encercler une colline de 6 km de tour – d’ailleurs le calcul sur les plans pro-Alise ne révèle que 12 km), ni le tracé fantaisiste des deux lignes de défense, tantôt exagérément écartées sans raison, tantôt presque jointives (110 m d’écart), ce qui oblige à rejeter les camps à l’extérieur et constitue une pure aberration militaire. On a fait valoir que ces lignes capricieuses étaient justifiées par le relief, mais les

considérations de relief ne jouent pas pour les camps de la plaine des Laumes. Tous ces camps de la plaine ont été abandonnés les uns après les autres, ce qui conduit à dépouiller de toute structure de siège la moitié du pourtour d'Alise. Celui du mont Réa, autour duquel ont été élaborées toutes les reconstitutions des combats du B.G. VII, 83-88, a été lui aussi dénoncé, ce qui amène à supposer que l'amas des trouvailles archéologiques (armes et monnaies) qui en provient serait un "dépôt rituel" (M. Reddé) tandis que la découverte de tombes de l'Âge du Bronze inciterait à identifier cette concentration d'armes comme un dépôt funéraire (*L'Occupation humaine de la Préhistoire à l'Âge du Fer*, dans Doss. d'Archéo., 305, 2005, p. 26).

À propos de la superficie des camps romains d'Alise, Michel Reddé appelle camp de Labienus le camp C à Bussy. Labienus a été envoyé en toute hâte sur le camp nord par César avec dix-sept (ou quarante-cinq, selon les séries de manuscrits) cohortes de renfort prélevées à l'arrière pour renforcer les deux légions de C. Antistius Reginus et C. Caninius Rebilus qui ployaient sous le nombre dans ce camp nord et n'avaient plus d'armes de jet. Le camp C (superficie de 7,9 ha), s'il s'agit bien du camp nord dont nous parlons et qui sera attaqué par Vercassivellaun, contenant déjà les tentes de deux légions, ne pouvait en recevoir une seule de plus. Moins de huit hectares, alors qu'il en faudrait quarante pour disposer les tentes de deux légions est tout simplement aberrant. À noter que les cohortes de Labienus avaient été réparties sur le vallum du camp nord et de la circonvallation environnante pour rétablir, le temps d'une après-midi de bataille, une égalité numérique avec les troupes de Vercassivellaun. Ce camp C est donc improprement appelé camp de Labienus. Michel Reddé admet cependant que le camp de Mirebeau, daté de 70 ap. J.-C., contenait une seule légion, la VIII^{ème} et sa superficie est de plus de 20 ha. De plus il considère que les camps julio-claudiens d'Oedenburg, en Alsace, datés de 20 à 69 ap. J.-C. qu'il a fouillés de 1998 à 2006 ne sont que des fortins : "*Mais les camps d'Oedeburg ne sont que des fortins, occupés par des détachements de légionnaires et d'auxiliaires. Leur surface - de 2,07 à 2,5 ha pour le camp A - n'est que le dixième d'une forteresse de légion comme celle de Mirebeau-sur-Bèze*". (cf. René Goguy et Alexandra Cordier, *Photographie Aérienne et Archéologie*, Infolio, CH-Gollion, 2015, p. 108). Les indications de Michel Reddé sont logiques en ce qui concerne Mirebeau et Oedenburg, et complètement insensées à propos des camps autour du mont Auxois. Même si l'époque et la fonctionnalité de ces camps est différente, il faut à toute époque la place nécessaire pour disposer les tentes. Comme il faut la place pour loger les Gaulois dans l'oppidum assiégé.

3-3. Les 90/97 hectares du Mont Auxois peuvent-ils accueillir l'armée gauloise ?

"D. Porte affirme, dans La Voix du Jura du 1er septembre 2016, que les « 90 hectares (du site d'Alise) ne peuvent accueillir que 9 000 hommes (Polybe) et (qu'ils sont) 95 000 nouveaux arrivants sur le Mont Auxois ». Cette affirmation suscite deux questions : pourquoi 90 hectares – en l'occurrence plutôt 97 – ne pourraient accueillir que 9 000 hommes, et où Polybe évoque-t-il la question du peuplement des oppidums gaulois ?" [Manifeste].

97 ou 90 ? Manifestement, les auteurs du manifeste semblent chicaner sur une "erreur" de 7% alors que l'ordre de grandeur de la surface disponible sur l'oppidum du Mont reste de toute façon incompatible avec l'accueil de l'armée gauloise. Mais les remparts n'étant pas construits sur les bords du plateau, il faut les reculer, ce qui diminue d'autant la surface utilisable. Le nombre de guerriers gaulois que le Mont Auxois est susceptible d'accueillir est l'une des principales questions qui animent le débat sur la localisation du site d'Alésia. Combien de soldats peuvent occuper cette position dans des conditions d'hygiène et de sécurité durant plusieurs semaines ? Mais il ne faut pas seulement accueillir l'armée gauloise : il ne faut pas oublier les bâtiments de cette "très grande ville", les animaux et les pâturages indispensables, qui restreignent d'autant l'espace susceptible de contenir l'armée

de Vercingétorix. Et aussi les “formidables remparts” qui, s'ils existaient, seraient construits en retrait des falaises.

Deux auteurs antiques sont susceptibles de nous renseigner. Le premier, Polybe, est un historien grec du II^{ème} siècle avant J.-C.. Le second, Pseudo-Hygin, est un ingénieur romain du II^{ème} siècle après J.-C.. Tous deux décrivent les dimensions, l'organisation ainsi que l'effectif de soldats que pouvait abriter un camp romain tel qu'il était conçu à leur époque. Pour le campement carré de Polybe, celui-ci décrit une superficie interne aux fortifications de 39,2 hectares. S'il permet d'abriter 2 légions républicaines, soit 9 000 hommes, il ne faut pas oublier de compter les alliés présents qui portent l'effectif à 18 600 hommes. L'auteur précise que l'on peut augmenter, selon les circonstances, ce nombre pour le mener à 21 800 hommes. Nous avons un ratio d'espace libre disponible variant de 21,1 m² à 18 m² pour un homme. Pour le campement rectangulaire de Pseudo-Hygin, celui-ci indique une superficie interne aux fortifications de 33,6 hectares. Il permet d'abriter l'équivalent de 22 840 hommes. Nous avons un ratio de 14,7 m² d'espace libre disponible pour un homme. Notre ingénieur a ainsi réussi à optimiser l'organisation du camp et donc la superficie décrite par l'historien grec.

Nous ne retiendrons ici que la description de Polybe qui est l'auteur antérieur mais aussi le plus proche de la Guerre des Gaules. Nous pouvons confronter son ratio à celui de l'algorithme établi par Siegmund von Schnurbein qui a conduit avec Michel Reddé la campagne de fouilles des années 1990-2000 à Alise-Sainte-Reine. Il enrichit les textes des auteurs antiques par la connaissance du corpus des différents camps connus et fouillés à ce jour. Il propose un rapport générique de 160 hommes pour 0,6 ha soit 37,5 m² pour un homme. L'espace vital de notre légionnaire vient de doubler par rapport à ce que Polybe indiquait...

Sur les 97 hectares de superficie de l'oppidum d'Alise-Sainte-Reine, faisons dans un premier temps abstraction de sa topographie, de l'urbanisation et de l'occupation agricole qu'il pouvait y avoir en 52 av J.C.. Supposons que ce lieu soit une surface plane. En appliquant les ratios de Polybe, nous aurions un effectif d'assiégés variant de 45 800 à 53 900 hommes. En appliquant celui de S. von Schnurbein, ce nombre chute à 26 000 hommes. Seulement le Mont Auxois n'est pas une surface plane inoccupée : il y a une ville, une activité agricole et le relief qui consomment de l'espace (sans oublier le bétail et des chevaux qui bougent et doivent “bouffer”). Rappelons qu'il s'agit de pouvoir se défendre et survivre à un siège susceptible de durer de nombreuses semaines. Il faut limiter les risques d'épidémie, préserver des espaces libres à la fois pour permettre de faire circuler les troupes mais aussi pour neutraliser une partie des projectiles qui ne trouverait pour cible que le vide du terrain. Le camp militaire romain est un outil efficace à l'époque pour remplir cet objectif et s'en servir pour estimer l'effectif gaulois me semble être pertinent.

Prenons la ville voisine de Bibracte. La population de la capitale des Éduens est estimée entre 5 000 et 10 000 habitants. L'urbanisme des oppida est constitué de noyaux bâtis qui concentrent des constructions en fonction d'activités artisanales, politiques, résidentielles, religieuses et agricoles. Sur la base du plan de Bibracte et de ces 140 hectares, seulement 20% environ de la superficie de la ville est occupée par des bâtiments. En effectuant une réfraction de cet ordre à nos 97 ha, il resterait 77,6 ha d'espace non bâti.

Pour le relief, certains secteurs sont trop pentus pour envisager d'y installer un campement ou une urbanisation sans engager des travaux de terrassement qui auraient inmanquablement été détectés lors de fouilles archéologiques. Il faudrait donc réduire cet espace d'un coefficient qu'il est malaisé de définir, forcément sujet à caution dans le contexte particulier d'un siège, mais qu'il ne faut pas écarter. De manière arbitraire, nous proposons de neutraliser un ruban de 50 m de largeur. Il correspond au secteur nord-est et

sud-est du Mont Auxois et se développe sur un linéaire discontinu de 1,5 km avec des pentes allant de 20% à 40%. Il faut donc soustraire 7,5 hectares aux 77,6 hectares précédents.

Nous avons donc une superficie de 70,1 hectares d'espace libre pour calculer notre effectif en fonction de nos ratios d'homme au m². Nous obtenons entre les deux extrêmes un effectif théorique allant de 18 700 hommes à 38 900 hommes. A ce nombre il faut enfin rajouter les Mandubiens d'Alésia. Nous formulons l'hypothèse que le centre culturel de toute la Celtique devait avoir une population qui, en dehors des grandes fêtes, devait graviter à minima entre 3 000 à 5 000 habitants en comptant autochtones et pèlerins (rappelons que selon Diodore Alésia est une très grande ville, très peuplée).

Mais cet espace libre est incompatible avec l'espace dévolu aux troupeaux nécessaires à faire vivre les habitants d'Alésia et aussi ceux qui ont été formellement amenés pour nourrir l'armée durant le siège. Il faut aussi compter la proportion de chevaux liés à la cavalerie qui est plus importante dans l'armée gauloise que dans l'armée romaine (15,8% au siège chez les Gaulois et 9,7% dans le cas du camp de Polybe). Et surtout ne pas oublier charrois et train de mules qui constituent les bagages d'une armée en campagne. Il faudrait donc, en toute logique, réduire encore notre effectif. La conclusion est imparable : le Mont Auxois n'est pas capable d'accueillir l'armée gauloise décrite par César, à savoir 80 000 guerriers et 15 000 cavaliers.

“L'ensemble des effectifs estimés n'a jamais occupé l'oppidum en même temps.” [Manifeste].

Si la cavalerie (15 000 hommes et autant de chevaux), devenue inutile, a été renvoyée de nuit et en silence dès les premiers jours de siège par Vercingétorix (où situer avec vraisemblance cet épisode à Alise ?), restent les 80 000 fantassins qu'on doit bien loger quelque part, mais pas dans la ville, occupée par les Mandubiens. Michel Reddé affirme que les Mandubiens ont été expulsés et le bétail mangé : à la fin du siège, oui, mais pas au début.

3-4. L'occupation du flanc oriental de l'oppidum par les troupes gauloises

“On trouve d'ailleurs chez D. Porte d'autres affirmations stupéfiantes. Elle s'étonne que Napoléon III place le camp gaulois « à l'est de l'oppidum », On rappellera que c'est César qui affirme que le camp gaulois se trouve à l'est («tout le flanc oriental de la colline était occupé par les troupes gauloises » ; B.G. VII, 69 (trad. L.-A. Constans, Les Belles Lettres, 1926), que c'est le seul flanc où les pentes permettent l'installation des troupes et que, d'autre part, c'est à cet endroit que se trouvent les portes de l'oppidum. On rappellera aussi que ce flanc oriental réputé moins naturellement défendu a été barré par un murus gallicus du I^{er} siècle avant J.-C. dont les vestiges ont été retrouvés en fouille. On se demande, en revanche, comment un camp gaulois aurait pu occuper l'ensemble du « flanc oriental » du site de Chaux, étant donné sa longueur et ses pentes prononcées.” [Manifeste]

César ne dit pas du tout que le camp gaulois se trouve uniquement à l'est. Il dit en revanche, très précisément, que tout le flanc oriental était occupé par les troupes gauloises : c'est ce qu'il voit depuis ses positions. Certes à Alise ce flanc est le seul où les pentes permettent l'installation des troupes mais de là à concentrer toute l'armée gauloise de ce côté, c'est manifestement un exemple patent de mésinterprétation du texte de César par les pro-Alise. On reste malgré tout étonné que les camps gaulois aient été installés à l'est : on devrait ajouter, pour être honnête, “à l'est d'Alise”. On continue malgré tout à trouver surprenant que les combats se soient déroulés dans la plaine des Laumes (ouest) alors que les camps gaulois étaient à l'est. Et l'on peut s'étonner aussi que le mont Penneville, bien plus vaste que le mont Auxois, n'ait pas été utilisé par Vercingétorix.

Pour le site de Chauv, des troupes gauloises pouvaient aisément occuper tout le flanc oriental de la colline. Les études topographiques menées par ArchéoJuraSites ont révélé la succession d'importantes plates-formes ou terrasses échelonnées les unes au-dessus des autres sur tout ce flanc est de l'éperon barré, avec des cheminements relativement faciles permettant de monter depuis le pied de l'oppidum vers la ville au sommet de la colline. Une partie de l'armée gauloise a facilement pu s'installer sur cette succession de terrasses.

3-5. La question de l'eau sur le Mont Auxois

"La question de l'eau a été définitivement tranchée en 2010 par Jonhattan Vidal et Christophe Petit : <https://rae.revues.org/6500> : l'eau mobilisable par les Gaulois avec les moyens techniques de l'époque est en quantité largement suffisante sur le site de l'oppidum d'Alise." [Manifeste].

Des sources ont dû jaillir miraculeusement depuis que L. Matruchot, cité par Victor Pernet (*pro Alesia*, 1, 1907) signalait une seule source sur le mont Auxois, P.-M. Duval précisant qu'il fallait chercher de l'eau au bas des pentes (*Archeologia*, 24, 1968).

3-6. Le repli de Vercingétorix sur Alésia

"... se replie sur Alésia." [Manifeste].

Vercingétorix ne fuit pas, il prend le temps de rassembler ses bagages et de gagner Alésia. Il y avait laissé le gros de son infanterie, en prélevant seulement sur elle un "fort contingent", l'avait fait fortifier et approvisionner en bétail sur pied et en blé. S'il fuyait, il n'aurait pas imposé à ses hommes une marche de 15 km (une demi-étape) avant de trouver une colline assez vaste pour s'y "réfugier". La compréhension de cette action ne peut être perçue que si l'on a déterminé le lieu de l'embuscade préliminaire tendue par Vercingétorix, elle-même découlant de l'itinéraire prévu et de l'itinéraire effectivement suivi par les deux adversaires.

Si l'on voulait conserver à "*in Sequanos*" son sens de "vers la Séquanie" pour satisfaire aux exigences d'Alise, le lieu de l'embuscade devrait obligatoirement être situé chez les Éduens. Or Vercingétorix, est lui aussi chez les Éduens avec l'armée de la Gaule coalisée. Il attend la sortie des légions du territoire lingon et apprend, par des observateurs, que les Romains sont en fuite et quittent la Gaule, "*fugere in Provinciam Romanos, Galliaque excedere*" (B.G. VII, 66, 2). Ne paraissant pas du tout vouloir attaquer l'armée gauloise sur son lieu de concentration (ou à Bibracte), où les Romains pouvaient-ils ainsi se trouver sinon sur la frange extrême de la frontière des Lingons "*per extremos Lingonum fines iter faceret*" (B.G. VII, 66,2) ? C'est-à-dire au passage de la Saône vers Auxonne. Ils ont été vus partant en colonne de marche vers la Séquanie avec les bagages au sein des légions, donc très vulnérables. Leur axe de marche a pu être bien remarqué : pour éviter la vallée de la Saône plus difficile, tous les chemins jusqu'au Rhône étant coupés "*interclusis omnibus itineribus*" (B.G. VII, 65). César s'est donc lancé en direction du Jura central où, plus il avançait, moins il courrait le risque de se faire harceler par la cavalerie gauloise. Et il tenait à ramener intacts en Italie son précieux butin et surtout son armée ou à peu près. En quatre ou cinq étapes il aurait franchi les cluses et pourrait continuer son chemin vers Genève et la Province. Chemin difficile certes, car peu fréquenté, mais plus facile "*quo facilius*" car sans risque d'attaque par des cavaliers.

La réaction de Vercingétorix sera fulgurante. Abandonnant la tactique de la terre brûlée tout en évitant également la bataille rangée, il va lancer sa cavalerie au-devant des premières légions pour donner un premier coup d'arrêt par une embuscade, en un lieu situé à environ 10 000 pas du dernier camp de marche romain, et où il savait qu'il pourrait déployer ses 15 000 cavaliers. Quand arriveront les fantassins, il les fera se montrer sur une hauteur pour intimider les Romains, puis les fera descendre de cette hauteur "*ut pro castris conlocaverat*" pour les placer derrière un cours d'eau afin d'en interdire le franchissement par des fuyards

romains. Ce cours d'eau doit être assez important pour qu'il marque une séparation nette entre les deux armées : *"fugientes usque ad flumen, ubi Vercingetorix cum pedestribus copiis consederat"* (B.G. VII, 67). Mais ce cours d'eau manquera toujours à proximité d'Alise.

Ensuite, après la capture par les Germains des trois chefs éduens de la cavalerie sur une colline à droite de l'axe de marche de la colonne romaine - ce qui entraînera la fuite plus vite que prévu de la cavalerie gauloise, Vercingétorix va faire remonter *"reduxit"* (B.G. VII, 68, 1) ses troupes sur la hauteur d'où elles étaient parties et prendra directement et sans s'arrêter *"protinus"* (*ibid.*) la route d'Alésia, qu'il avait fait au préalable préparer pour un siège. Les cavaliers germains harcèleront l'arrière garde, l'empêchant d'établir un camp, ce qui rend douteux la traduction par Michel Reddé de *"altero die ad Alesiam castra fecit"* (B.G. VII, 68, 2) par : *"le troisième jour il parvint à Alésia"*, qui est une erreur grammaticale pour la plupart des latinistes. *"Le lendemain"* est la traduction exacte du texte qui s'adapte au contexte. Même si l'Armançon est trop loin d'Alise.

3-7. À propos des tours de défense romaine, des précisions sur la technologie LIDAR

"Comme César l'indique et comme cela a été vérifié par des fouilles, ces tours sont fichées dans le remblai qui sert de muraille, elles sont en bois et seuls les trous de poteaux qu'elles laissent permettent de les identifier." [Manifeste].

Où César mentionne-t-il que les tours sont en bois au siège d'Alésia ? *"Derrière ces fossés, il éleva une terrasse et un rempart de douze pieds ; il y ajouta un parapet et des créneaux, et fit élever de grosses pièces de bois fourchues à la jonction du parapet et du rempart, pour en rendre l'abord plus difficile aux ennemis. Tout l'ouvrage fut flanqué de tours, placées à quatre-vingts pieds l'une de l'autre."* César, B.G. VII, 72, <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/CAES/BGVII.html>.

Si effectivement Alise-Sainte-Reine est Alésia, alors l'interprétation des trous de poteaux, pour signifier la présence de tours constituées de structures en bois, serait logique. On pourrait alors compléter le propos de César en apportant cette précision que le texte ne livre pas. Mais si Alise-Sainte-Reine n'est pas Alésia, alors pour quelle raison les tours flanquant une courtine doivent-elles être en bois ? La pratique du syllogisme semble être une constante dans ce dossier. En effet, l'architecture militaire romaine utilise différents matériaux de construction en fonction de la nature des ouvrages, de leur durée d'utilisation, de la nature du sol et des matériaux disponibles sur site. Ce n'est pas dans un contexte éphémère, comme peut l'être un siège, que l'on bannit systématiquement l'utilisation de matériaux pérennes comme la pierre. L'une des stèles de Lambèse n'atteste-t-elle pas la capacité des légions à construire un camp d'étape en pierre en une journée ? Quant à faire croire qu'une tour en bois, seulement fichée dans un remblai permettrait de résister à un assaut, il faut négliger ou ignorer toutes les règles de construction et de résistance des matériaux. Certes, lors de son intervention aux Journées Archéologiques de Dijon, les 11 et 12 mai 1996, Michel Reddé a présenté un croquis faisant apparaître que les poteaux des tours dans la plaine des Laumes étaient fixés sur des longrines en bois courant sous l'*agger*. Si les tours étaient fixées sur ces longrines, alors que sont les trous de poteaux signalés ?

"Ces trous sont invisibles par technique LIDAR. Ce qu'à la rigueur M. Chambon pourrait voir, c'est l'ensemble du rempart, mais pas des socles espacés de 24 mètres." [Manifeste].

Effectivement des trous de poteaux, que seul un procédé géophysique peut permettre de localiser, ne peuvent être détectés par la technologie LIDAR. Seulement, dans le cas présent (Chaux-des-Crotenay) ce ne sont pas des trous que l'on voit mais 6 buttes, alignées, avec un entre-axe de 24 m environ (les 80 pieds décrits par César), disposées à 120 m environ (la portée efficace de pièces légères d'artillerie antique) du bas d'une large rampe qui interrompt un talus naturel abrupt. Nous pouvons être en présence de ce que les ingénieurs

militaires romains appelaient une marâtre. C'est un point faible du terrain dans un dispositif fortifié où l'on mettait en œuvre des plateformes ou des tours. Elles permettaient de compenser la faiblesse du dispositif pour installer des machines de guerre de type scorpion, baliste ou onagre afin de stopper ou ralentir un assaut par un tir nourri. Pourquoi des buttes plutôt que des poteaux indétectables par la technologie LIDAR? C'est que dans le cas du site jurassien, le banc rocheux est affleurant et que l'on ne peut, systématiquement, mâter des pieux en bois. Le sol doit être préparé pour éviter que la pièce s'enfonce, notamment dans de la boue en cas d'intempéries. Sur le site de Chaux-des-Crotenay, on trouve aussi une carrière de pierres à proximité d'où celles-ci ont pu être extraites.

"Le LIDAR est une technique en développement, très compliquée à manipuler même par des professionnels." [Manifeste].

Il convient de détailler cette affirmation. Le LIDAR n'a plus le caractère exceptionnel que l'on pouvait encore rencontrer il y a quelques années. C'est une technologie qui est aujourd'hui largement utilisée dans d'autres domaines que l'archéologie. Elle permet aussi bien d'effectuer des relevés de terrain tridimensionnels, pour le tracé de lignes à haute tension ou de routes en secteur de montagne, que d'effectuer un relevé de leur territoire pour les collectivités qui le désirent. Les cabinets de géomètre expert s'en servent aussi couramment pour effectuer des relevés d'infrastructures rapides et précis, notamment pour des tunnels. Le développement important de cet outil ces dernières années a permis d'en diminuer le coût de manière sensible et de le rendre largement accessible à de nombreux donneurs d'ordre. La difficulté de l'usage de cette technique réside en la pertinence et l'expérience des opérateurs qui produisent le modèle numérique de terrain. En effet, le radar laser effectue des mesures de distance avec tous les objets qu'il intercepte, n'enregistrant que la surface, "la peau", de la zone étudiée. Il faut ensuite que le prestataire utilise les filtres adéquats, en fonction de l'utilisation finale de la base de données produite. C'est ici que réside principalement la pertinence du modèle livré. Cette compétence est du domaine du cabinet de géomètre qui effectue cette opération en fonction de son cahier des charges, établi par le commanditaire. Celui-ci confiera ensuite le fichier numérique à des infographistes qui vont générer des visuels supports de l'interprétation. L'interprétation, elle, est généralement complexe : il faut repérer les objets présentant un potentiel archéologique, déterminer en fonction de leur typologie leur usage et une chronologie. Si certains éléments peuvent être facilement qualifiés, d'autres doivent faire l'objet d'une reconnaissance de terrain. Bien évidemment, seule la fouille permet de valider dans de nombreux cas ce qui n'est qu'une hypothèse au stade de ce travail "en chambre".

3-8. La question des monnaies

"Aujourd'hui, la très abondante collection monétaire d'Alise a été de nouveau expertisée et elle participe largement à conforter l'identification du site." [Manifeste].

Les analyses récentes d'artefacts ont démontré que les amphores Dressel 1B paraissent attribuables à la période 40/30 av. J.-C., pas à 52 (ainsi que la fibule de bronze) et que les monnaies trouvées sur l'oppidum, étant très usées, n'avaient pu être frappées durant le siège, comptant au plus quelques mois d'existence (analyse du rapport de B. Fischer dans la *Supercherie dévoilée* p. 300-306). Dans les travaux des défenseurs d'Alise, il n'est par ailleurs jamais fait état de monnaies trouvées sur l'oppidum qui attestent quatre incendies d'Alise sous l'Empire et le Bas-Empire (reconnus par J. Le Gall, *Alésia, archéologie et histoire*, Paris, 1963, éd.1983 p. 198-201 ; déjà, É. Espérandieu, *Les Fouilles d'Alésia* de 1907).

Le problème des monnaies du dépôt de Grésigny, comportant deux statères à l'effigie de Vercingétorix, considérés comme étant en bronze sous Napoléon III et s'étant révélés en orichalque à l'analyse au laboratoire de l'INSERM à Orléans (Rapport de Sylvia Nieto dans la

Revue Numismatique Française en 2004) est à examiner à la lumière des recherches récentes. D'une part Sylvia Nieto indique dans son rapport que "les deux monnaies au nom de Vercingétorix et les quatre exemplaires de la série « CAS », jusqu'à présent considérés comme des bronzes et frappés au type des statères d'or, se sont révélés être en orichalque. Si, actuellement, l'hypothèse que ces monnaies particulières constituent les témoins d'un monnayage obsidional semble hautement probable, les résultats obtenus posent néanmoins le problème de leur fabrication dans le contexte de la bataille d'Alésia en 52 av. J.C.". Car l'orichalque est un alliage inconnu dans le monnayage à l'époque d'Alésia. Il commencera à se répandre en Gaule seulement une vingtaine d'années après le siège. C'est donc l'indication que ces monnaies ne peuvent être un marqueur du siège d'Alésia, comme l'avait indiqué le célèbre numismate Colbert de Beaulieu dans les années 70, avant de revoir sa position sur la localisation d'Alésia une quinzaine d'années plus tard, mais appartiennent bien à un siècle postérieur à celui d'Alésia. Le statère d'or acheté à l'Hôtel Drouot et introduit ensuite fallacieusement dans le dossier Napoléonien par l'Empereur lui-même en a depuis été retiré, et il n'est plus à prendre en compte dans l'argumentaire en défaveur d'Alise (rappelons que cette affaire du statère d'or occupe encore un quart de page dans l'ouvrage de Michel Reddé).

D'autre part les soixante-deux monnaies EPAD à l'effigie du notable arverne Epasnactos, resté fidèle à César, et donc ennemi de Vercingétorix, ne peuvent s'être trouvées dans ce même fossé de la plaine de Grésigny avec celles des autres nations gauloises de l'armée extérieure venue aider Vercingétorix en tentant d'écraser les Romains contre le rocher d'Alésia. C'est une anomalie que l'abbé Guy Villette avait fait remarquer à Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu, - celui-là même qui avait apporté à Joël Le Gall la preuve par les deux monnaies obsidionales prétendues en bronze à l'effigie du chef Vercingétorix qu'Alise était Alésia -, à la faveur de ses longs échanges épistolaires (*Deux Alésia et un érudit*, ArchéoJuraSites, 2016). Comme il était un grand scientifique, le docteur Colbert de Beaulieu avait admis qu'il avait pu se tromper, et avait de ce fait renié ses propres convictions précédentes en faveur du site des Laumes, laissant à l'archéologie le soin de prouver que le véritable site d'Alésia est à Chaux des Crotenay. (Bulletin ArchéoJuraSites N°9, avril 2015, La conversion de Colbert de Beaulieu, et ouvrage Deux Alésia et un érudit, retranscription des bulletins ronéotypés de l'abbé Guy Villette, op. cité, 2016, 480 p.).

Les archéologues cherchent-ils à explorer toutes les voies pour comprendre et restituer ce qui s'est passé autour du mont Auxois ? Ne sont-ils pas tentés, puisque Alésia est là par définition, de ramener même inconsciemment la datation des artefacts qui ont été découverts ici systématiquement à l'année 52 av. J.-C., dans la mesure où ces artefacts sont difficilement datables à l'année près, comme un fragment de tente en cuir, et que certains, comme les monnaies d'Epasnactos dans le dépôt de Grésigny, ou les deux statères obsidionaux à l'effigie de Vercingétorix, n'ont a priori rien à faire ici cette année-là ?

*

* *

En guise de conclusion, un appel à la raison

Depuis le début, la question de la localisation d'Alésia à Alise se présente chargée de trop d'interrogations restées sans réponse et ne peut se ranger tranquillement comme une certitude tranchée définitivement qui, par conséquent, ne peut être ainsi enseignée institutionnellement. Car au fond, sur l'interpellation du manifeste du 20 octobre, présenté comme issu de la communauté scientifique, les "amateurs" de la thèse et de la découverte d'André Berthier situant Alésia à Chauv-des-Crotenay ont réussi à présenter ici, de façon collective, objective et structurée, tous les contre-arguments, documentés et développés, répondant point par point tant sur la réalité des travaux d'André Berthier, que sur la connaissance des textes notamment de César et enfin sur l'impossibilité de situer le siège d'Alésia à Alise.

Les défenseurs du site jurassien ont pu contrer ainsi les partisans du site bourguignon d'Alise. Sans vouloir célébrer ce qui pourrait passer pour la classique victoire des amateurs sur les professionnels (vaine querelle d'un autre temps) ni souffler sur une rivalité ancestrale qui, à l'heure de la nouvelle région Bourgogne – Franche-Comté, n'a plus de raison d'exister, il importe surtout maintenant de sortir de la polémique engagée.

La logique du manifeste, au-delà du procédé douteux, est une mauvaise querelle qui ne peut profiter à personne et encore moins quand elle est accentuée par la pratique de la pétition publique dont la valeur scientifique est plus que contestable. L'argument d'autorité utilisé par les archéologues et universitaires ne peut plus jouer et le débat mérite bien d'autres réponses que des contre-vérités ou des fins de non-recevoir.

On a, si besoin était, un exemple instructif dans l'histoire des épisodes qui ont été rapportés, au-delà des tragiques mésaventures révélées sur les fouilles. Cela concerne justement le dernier questionnement posé sur les monnaies, avec les deux grands érudits qu'étaient l'abbé Guy Villette et le numismate Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu. Comme on peut le lire dans l'échange nourri de correspondances qu'ils ont brillamment entretenu (*Les monnaies d'Alise-Sainte-Reine. Correspondance avec J.-B. Colbert de Beaulieu, op. cit.* pp. 97-118), ils se sont durement affrontés, mais toujours respectueusement. Le niveau du débat était très élevé et sans concession. Guy Villette, caractère entier et très indépendant, n'hésitait d'ailleurs pas à contrer André Berthier à l'occasion (*Critique d'un article de M. Berthier concernant les monnaies d'Alise, op. cit.* pp. 317-322). Mais en discutant âprement mais courtoisement, lui et Colbert de Beaulieu se sont rapidement retrouvés et ont rapproché leurs points de vue.

L'adresse finale du grand numismate à l'abbé est un exemple d'hommage à un contradicteur :

"Vous passerez dans l'histoire comme l'homme qui a inventé (découvert) les deux Alésia de nos origines, celle de l'ultime combat de César en retraite, celle de la réconciliation de César, pontifex maximus, providentiellement victorieux, avec le grand peuple hétérogène qui lui avait donné sept années de difficultés guerrières et l'impression qu'il n'en viendrait jamais à bout." Lettre 5 août 1987 du docteur J.-B. COLBERT de BEAULIEU, professeur de numismatique à l'École Normale Supérieure à l'abbé Guy VILLETTE.

Vous passerez dans l'histoire comme l'homme qui a inventé (découvert)
 deux Alésias de son époque, celle de l'ultime combat de César en retraite,
 celle de la réconciliation de César, pontifex maximus, providentiellement
 étonné, avec le grand peuple hétérogène qui lui avait donné dix années de
 difficultés guerrières et l'empereur si il n'en venait pas à bout.

Bien cher Monsieur l'abbé, en ce moment, je vous adresse, bonnervelle
 l'expression de mes sentiments les plus amicaux et mon respect au Prêtre

Votre J. B. C. B.

Malgré toute la qualité de ces conversations savantes (elles étaient au moins dans la mesure et savaient faire la part des choses aussi bien sur le fond que sur la forme) et malgré le grand respect historique que l'on doit à ces éminents précurseurs, il est évident que cela renvoie à une autre époque et que cela ne compte plus beaucoup aujourd'hui, à l'heure où ce déchaînement médiatique a lieu, sous la bannière au moins affichée de la communauté scientifique.

Il convient donc, dans cette question de la localisation d'Alésia comme dans celle de la reconnaissance et de la préservation du patrimoine archéologique du site de Chaux-des-Crotenay, non seulement de garder l'exigence absolue de la recherche inflexible de la vérité sans rien concéder aux errements approximatifs et déviants d'autres logiques parasites. Il convient également de toujours clarifier le débat et de dénoncer sans relâche les dénégations et récupérations qui en sont faites sous le couvert et dans la poursuite d'autres buts qui n'ont rien à voir avec cette recherche légitime qui, sauf preuve archéologique et/ou historique établie du contraire, reste à ce jour ouverte.

C'est dans cet esprit que nous, les "pseudo-chercheurs", continuerons à œuvrer en souhaitant que les responsables publics entendent et prennent en compte les arguments développés tout au long du présent document et financent en conséquence les indispensables investigations à mener sur le site jurassien pour mieux le connaître. C'est aussi dans cet esprit que nous invitons vivement la communauté scientifique à ne pas se tromper de combat et à ne pas se laisser entraîner dans des démarches de dénigrement sans fondement, notamment vis-à-vis des très nombreux citoyens qui ont toute légitimité à s'intéresser à leur histoire et au patrimoine archéologique de leur territoire.

*
 * *